RAPPORT ANNUEL 2024

GROUPE INTER-GOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)

RAPPORT ANNUEL

2024

GROUPE INTER-GOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....3

CHAPITRE 1
PERSPECTIVES GÉNÉRALES DE LA LBC/FT/FP
DANS LES ÉTATS MEMBRES DU GIABA.....5

CHAPITRE 2
POLITIQUE ET RECHERCHE.....9

CHAPITRE 3 ÉVALUATION DES ÉTATS MEMBRES.....19

CHAPITRE 4
ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION
AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....27

CHAPITRE 5
INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION
ET PARTENARIATS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.....43

CHAPITRE 6
COMMUNICATION ET PLAIDOYER.....55

CHAPITRE 7
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES.....67

CHAPITRE 8
SUIVI ET ÉVALUATION.....75



Monsieur Edwin W. HARRIS Jr.,
Directeur Général du GIABA

AVANT-PROPOS

Je voudrais adresser mes cordiales salutations et ma profonde gratitude à l'ensemble de nos parties prenantes pour leur collaboration avec le GIABA au cours de l'année 2024. Je remercie tout particulièrement nos partenaires de valeur, tant techniques que financiers, ainsi que les États membres dont le soutien a contribué au succès de nos actions en 2024. Le chemin parcouru ensemble en 2024 a abouti à des résultats remarquables et a permis de renforcer notre engagement commun en faveur de la protection de nos économies nationales et de notre contribution active aux efforts du réseau mondial de lutte contre la criminalité transnationale.

L'année a été jalonnée de nombreux défis, mais avec un objectif commun, nous n'avons pas permis aux défis de nous définir. Bien au contraire, nous avons saisi les opportunités que présentaient ces défis pour réaliser des progrès notables au cours de l'année sous revue.

Notre résilience et notre engagement à fournir une plateforme favorable à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive demeurent le fondement de notre expression collective de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de crimes financiers qui mettent à mal les économies de la région de l'Afrique de l'Ouest et du monde dans son ensemble.

La période sous revue a été marquée par un changement de paradigme dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre d'un grand nombre de nos programmes, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de nos États membres, en particulier ceux qui sont soumis au processus de l'ICRG du GAFI et qui ont conclu avec succès le Second Cycle des Évaluations

Mutuelles. Il convient de noter la sortie de la République du Sénégal de la Liste grise du GAFI et la détermination du pays à continuer à faire preuve d'un engagement politique fort pour tirer parti des progrès accomplis dans le cadre du processus de l'ICRG.

Le présent rapport annuel constitue donc une preuve documentée des activités et des résultats correspondants obtenus au cours de l'année sous revue. La coordination et la mise en œuvre des activités ont fait l'objet d'efforts collectifs de la part des directions du Secrétariat du GIABA. Les structures internes complexes du GIABA constituent un atout majeur qui continue à produire des résultats sans précédent chaque année.

Le rapport annuel 2024 a été conçu pour donner aux lecteurs un aperçu de la qualité du travail présenté dans ce document, avec des informations structurées et pertinentes sur nos réalisations.

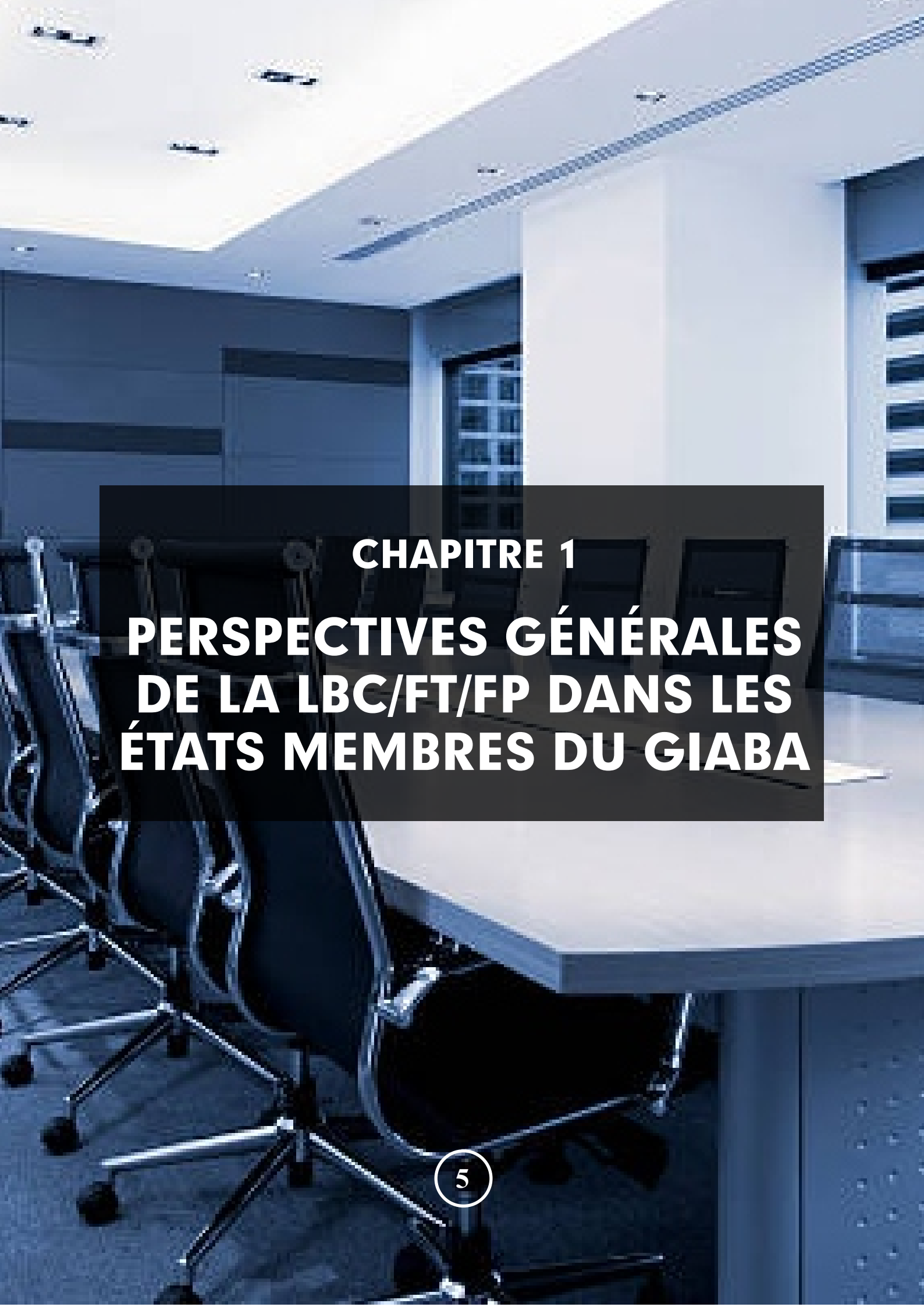
Conformément à ses principes fondamentaux, le GIABA a continué à promouvoir un environnement de diversité, de sensibilité culturelle et de poursuite du perfectionnement de chaque membre du personnel, une affirmation selon laquelle le personnel constitue la ressource la plus importante et la plus indispensable du Secrétariat du GIABA.

Sans vouloir être redondant, permettez-moi d'exprimer une fois de plus notre reconnaissance aux citoyens de notre région pour la confiance qu'ils accordent à nos travaux visant à garantir que nos économies sont protégées contre les activités illégales, ce qui favorise la hausse des investissements et le développement économique pour le plus grand bien de nos concitoyens.

Au nom du GIABA, je vous souhaite tout le succès possible dans l'attente de vous retrouver en 2025.

Edwin W. Harris, Jr

Directeur Général



CHAPITRE 1

PERSPECTIVES GÉNÉRALES DE LA LBC/FT/FP DANS LES ÉTATS MEMBRES DU GIABA

L'année 2024 a été globalement une bonne année pour le GIABA, mais elle n'a pas été exempte de défis. Le GIABA a réalisé l'essentiel de ses activités. Au cours de l'année sous revue, la région a enregistré l'émergence de plusieurs questions liées au BC/FT/FP comportant des implications pour l'amélioration des mesures.

La région continue de faire face à l'évolution des risques de Blanchiment de capitaux (BC), de Financement du terrorisme (FT) et de Financement de la prolifération (FP) qui ont un impact sur la mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT/FP. Les vulnérabilités clés incluent les flux financiers illicites provenant en grande partie du secteur de l'industrie extractive, la hausse des activités liées au financement du terrorisme, l'utilisation abusive d'actifs virtuels et la faible supervision réglementaire du secteur des Entreprises et Professions Non-Financières Désignées (EPNFD).

Les organisations terroristes opérant dans certaines parties du Sahel et du bassin du lac Tchad tirent parti des canaux financiers non réglementés et des faiblesses au niveau des frontières pour mener à bien leurs opérations. Par ailleurs, l'adoption croissante des services de transfert d'argent par téléphone mobile et des monnaies virtuelles, en l'absence de cadres réglementaires rigoureux, ouvre de nouvelles voies aux activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Des risques de financement de la prolifération apparaissent également, notamment par le biais d'itinéraires commerciaux insuffisamment surveillés et du transbordement de biens à double usage.

En réponse, les États membres ont pris plusieurs mesures clés, notamment le renforcement de la capacité des Cellules de Renseignements Financiers (CRF), la réalisation d'Évaluations Nationales des Risques (ENR) afin d'améliorer leur compréhension des risques inhérents au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération, l'amélioration des cadres réglementaires afin de couvrir les actifs virtuels et les EPNFD, ainsi que l'application accrue de sanctions financières ciblées. Au niveau régional, le Secrétariat du GIABA continue de jouer un rôle primordial dans la promotion de la conformité aux Normes du GAFI, dans la conduite d'évaluations mutuelles et dans le soutien au renforcement et au développement des capacités.

La collaboration avec les partenaires internationaux, notamment le Groupe d'Action Financière (GAFI), les agences de développement et les communautés économiques régionales, a permis de soutenir davantage les efforts nationaux, en particulier par le biais de l'assistance technique et de la réforme législative. À l'avenir, les priorités stratégiques sont les suivantes :

- renforcer la transparence des bénéficiaires effectifs ;
- améliorer le partage transfrontalier de renseignements ;
- réglementer les canaux émergents de technologies financières ;
- améliorer l'efficacité opérationnelle des mécanismes de surveillance et d'application de la LBC/FT/FP ;
- élaborer des stratégies visant à prévenir l'utilisation abusive des OBNL à des fins de FT sans impact sur les activités opérationnelles légitimes ;
- renforcer et consolider les partenariats avec les États membres et les partenaires internationaux qui facilitent la mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT/FP ;
- poursuivre les adhésions au GAFI pour les États membres ;

- renforcer la capacité des agences d'enquête et de poursuites pénales dans les enquêtes financières parallèles ;
- faciliter les programmes de recouvrement et de gestion des avoirs.

Le GIABA a achevé le Second Cycle des Évaluations Mutuelles des États membres en 2024. Le second cycle, qui a démarré en 2016, s'est achevé en 2024. Les résultats du second Cycle des Évaluations Mutuelles montrent que la région de l'Afrique de l'Ouest a connu une amélioration du niveau de conformité à la LBC/FT. En dehors des notes améliorées, en particulier sur la Conformité Technique, l'année sous revue a enregistré une démonstration visible de l'amélioration de l'engagement des États membres dans l'examen de leurs Rapports d'Évaluation Mutuelle (REM) et des Rapports de Suivi (RdS) lors des réunions statutaires du GIABA. En outre, les États membres sous la surveillance du GICR du GAFI ont constaté une accélération de la mise en œuvre de leurs Plans d'Action, culminant avec l'achèvement par le Sénégal de son Plan d'Action et sa sortie du Processus de l'ICRG en août, tandis que le Mali et le Burkina Faso se sont rapprochés de l'achèvement de leurs Plans d'Action.

Un développement politique majeur en 2024 a été la déclaration des gouvernements militaires du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'organisation mère du GIABA. Cette déclaration implique la création par ces trois pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui cessera d'être membre du GIABA d'ici la fin du mois de janvier 2025. Cette situation signifie que les pays de l'AES n'auront plus, après janvier 2025, d'Organisme Régional de Style du GAFI (ORSF) pour soutenir la mise en œuvre de leurs mesures de LBC/FT/FP, y compris la conduite d'évaluations mutuelles et la fourniture d'une assistance technique pour remédier aux faiblesses observées dans leurs dispositifs de LBC/FT/FP. Afin d'atténuer ce risque, le Directeur Général du GIABA, M. Edwin Harris Jr, a effectué des missions de plaidoyer de haut niveau dans les trois pays dans le but d'échanger avec les autorités sur la manière de garantir leur adhésion au GIABA en tant que pays ne faisant pas partie de la CEDEAO.

Le résultat de cet échange est une proposition selon laquelle les pays de l'AES demanderont leur adhésion au GIABA lorsqu'ils quitteront la CEDEAO d'ici la fin du mois de janvier 2025. Un élément déterminant de la proposition est que les trois pays bénéficieraient d'une adhésion provisoire de 6 mois au GIABA afin de disposer de suffisamment de temps pour traiter leur demande. Nous espérons que ces demandes feront l'objet d'un examen favorable une fois qu'elles auront été soumises.

Le Troisième Cycle des Évaluations Mutuelles des États membres du GIABA démarrera en 2026 avec l'évaluation mutuelle du Ghana. Comme l'exige le Réseau mondial sur la LBC/FT/FP, le GIABA a déployé des efforts considérables en vue de la préparation du prochain cycle, qui devrait être de courte durée et plus rigoureux. Compte tenu de l'énorme pression que le prochain cycle devrait exercer sur les ressources humaines du Secrétariat du GIABA, le Groupe s'est lancé dans le recrutement du personnel compétent autorisé par son organigramme révisé. Grâce à un processus transparent et professionnel, le Secrétariat est parvenu à pourvoir presque tous les postes vacants dans les directions de l'évaluation et de la conformité et de la politique et de la recherche en 2024. Tous les postes restants ont fait l'objet d'une annonce complète au cours de l'année, et l'on espère que le recrutement de l'ensemble du personnel technique de l'organigramme sera achevé en 2025, ce qui permettra au Secrétariat de gérer de manière efficace le prochain Cycle des Évaluations Mutuelles. Le personnel nouvellement recruté a été pleinement intégré au travail de coordination des évaluations mutuelles. Certains

d'entre eux ont également suivi la formation du GAFI destinée au personnel des Organes Régionaux de Style GAFI (ORSG) impliqué dans la gestion des évaluations mutuelles.

En outre, en collaboration avec le GAFI, le GIABA a accéléré la formation des évaluateurs et des réviseurs régionaux en vue du prochain cycle. En conséquence, les responsables compétents et qualifiés des États membres ont été encouragés à participer aux ateliers de Formation Conjointe des Évaluateurs (JAT) du GAFI. En collaboration avec le GAFI, d'autres Formation conjointe des évaluateurs sont prévus pour 2025 afin de garantir qu'un groupe suffisant d'évaluateurs et d'examinateurs régionaux soit en place avant le démarrage du nouveau Cycle des Évaluations Mutuelles.

Afin de garantir une capacité financière suffisante pour couvrir le coût des évaluations mutuelles lors du prochain cycle, le Secrétariat a entrepris une évaluation approfondie des coûts de l'exercice, a prévu une dotation adéquate dans le budget du GIABA pour l'évaluation mutuelle des États membres jusqu'en 2027, et a obtenu l'approbation appropriée. Le principal défi qui reste à relever est le financement de l'évaluation mutuelle des États non membres de la CEDEAO pour lesquels les ressources de la CEDEAO ne peuvent pas être dépensées. En guise de mesure d'atténuation, le GIABA a entamé des discussions avec les partenaires au développement et à les sensibiliser pour qu'ils prennent part au partage du fardeau financier que représente la conduite de l'évaluation mutuelle des États non membres de la CEDEAO.

Les autres chapitres de ce rapport fournissent des informations succinctes sur les réalisations du GIABA en 2024 dans son parcours d'amélioration continue de la mise en œuvre objective des mesures de LBC/FT/FP en Afrique de l'Ouest, et sur les défis auxquels l'institution a été confrontée au cours de l'année. Le Chapitre 2 fournit des informations sur les activités liées à la politique et à la recherche. Les détails spécifiques de la performance des États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP dans le cadre du second cycle sont présentés dans le Chapitre 3. Le Chapitre 4 couvre la fourniture de l'assistance technique et le renforcement des capacités pour les États membres en 2024, tandis que le Chapitre 5 est axé sur les questions relatives à la coopération régionale et internationale. Dans le Chapitre 6, le rapport fournit des informations sur les progrès réalisés par le GIABA dans les domaines de la communication et du plaidoyer. L'administration générale et les questions financières sont présentées en détail dans le Chapitre 7, et les questions relatives au Suivi et Évaluation (S&E) sont abordées dans le Chapitre 8 en guise de conclusion.



CHAPITRE 2

POLITIQUE ET RECHERCHE

Le GIABA continue de collaborer avec ses États membres en vue de comprendre les risques, les tendances et les méthodes de BC/FT/FP dans la région. À cette fin, au cours de la période sous revue, le Secrétariat a entrepris plusieurs activités axées sur i) la réalisation d'exercices de typologies et d'études de recherche ; ii) l'élaboration/la diffusion de politiques, l'échange avec des parties prenantes et le renforcement des capacités ; iii) la surveillance des risques de BC/FT/FP ; et iv) la coopération régionale et internationale. La synthèse des activités menées en 2024 est présentée ci-dessous.

Étude sur les risques de Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme (BC/FT) liés à l'utilisation abusive des Personnes Morales (PM) et des Constructions Juridiques (CJ) en Afrique de l'Ouest

1. Les économies de l'Afrique de l'Ouest sont fortement caractérisées par un secteur informel et une prépondérance des transactions en espèces ; le suivi des transactions financières et la détection des activités illicites demeurent donc une tâche ardue. Certes, les sociétés, les fiducies et autres structures juridiques jouent un rôle déterminant dans la croissance économique et le développement des pays, mais elles font l'objet d'une attention croissante au niveau international et régional en raison de leurs liens étroits avec l'expansion de l'économie informelle. Ce rapport, réalisé par le GIABA, a permis d'évaluer les risques de blanchiment de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT) liés à l'utilisation abusive des personnes morales et des constructions juridiques (PM/CJ) en Afrique de l'Ouest.
2. En Afrique de l'Ouest, les personnes morales peuvent créer et posséder d'autres personnes morales, transférer des actifs, entretenir des relations avec des institutions financières, détenir plusieurs comptes bancaires et opérer dans des secteurs où les volumes de transactions sont élevés. En outre, dans de nombreux pays de la CEDEAO, les personnes morales peuvent émettre des actions au porteur et des titres au porteur, rendant encore plus complexes les efforts de traçabilité des bénéficiaires effectifs.
3. Les pays ont adopté des normes internationales, notamment les Recommandations du GAFI, l'Échange d'Informations sur Demande (EOIR) du Forum mondial, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). Toutefois, la mise en œuvre pratique demeure incohérente et les criminels continuent d'exploiter les personnes morales à des fins de Flux Financiers Illicites (FFI).
4. Si le contexte de chaque pays est unique, cette étude s'est focalisée sur les réalités de six (6) États membres de la CEDEAO ayant une importance systémique pour l'économie régionale à savoir le Bénin, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal. Ces pays partagent avec les neuf (9) autres États membres des similitudes structurelles (dominance du secteur informel, forte utilisation des fonds en espèces, frontières poreuses, système d'adressage de rue inadéquat, faible infrastructure d'identification et ressources limitées) et conjoncturelles (crises politiques, dépendance à l'égard de l'aide étrangère).
5. L'étude a permis d'examiner les cadres de transparence et de bénéficiaires effectifs régissant les personnes morales et les

constructions juridiques dans les pays cibles, afin d'identifier les défis liés à la conformité aux Normes du GAFI. Elle a également examiné les risques de BC/FT/FP de ces entités. L'un des résultats clés de l'étude a été l'identification des méthodes et des tendances liées à l'utilisation abusive des structures d'entreprise à des fins de BC/FT/FP, ainsi que des meilleures pratiques permettant d'améliorer la conformité et d'atténuer les risques connexes.

Constatations :

i) Les États membres affichent des niveaux variables de conformité aux Normes du GAFI. Seuls quelques-uns (par exemple, le Nigéria, le Ghana et le Sénégal) disposent de cadres de transparence solides en matière de bénéficiaires effectifs.

ii) L'utilisation d'actionnaires prête-noms, de sociétés écrans et de fiducies continue à rendre les transactions financières opaques, favorisant ainsi les crimes financiers.

iii) Les structures juridiques en Afrique de l'Ouest facilitent le blanchiment de capitaux transfrontaliers et les crimes financiers basés sur le commerce, en particulier par le biais des entreprises d'import-export et des prestataires de services professionnels (avocats, comptables et agents immobiliers).

iv) La corruption et les Personnes Politiquement Exposées (PEP) demeurent les principaux contributeurs aux flux financiers illicites, les sociétés d'État (SdE) ou les sociétés publiques étant fréquemment utilisées à des fins de BC/FT.

Recommandations à l'intention des Autorités nationales :

i. Créer et tenir à jour des registres des Bénéficiaires Effectifs qui soient accessibles aux autorités compétentes.

ii. Uniformiser le régime de transparence pour les personnes morales afin d'assurer la cohérence avec les réponses juridiques, institutionnelles et opérationnelles aux exigences du GAFI, du Forum mondial, de la Convention de Mérida et de l'ITIE en matière de bénéficiaires effectifs.

iii. Veiller à ce que les structures d'entreprise (LLC, PLC, coentreprises) divulguent des informations adéquates et précises sur les bénéficiaires effectifs lors de l'enregistrement.

iv. Procéder à des évaluations exhaustives des risques et à des études de typologie détaillées afin de déterminer la façon dont les faiblesses inhérentes à ces cadres permettent l'utilisation abusive de catégories spécifiques de personnes morales à des fins de Blanchiment de capitaux (BC), de Financement du terrorisme (FT) et de Financement de la prolifération (FP).

v. Renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes au sein de l'architecture publique et de la justice pénale afin de leur permettre de comprendre les implications des exigences en matière de bénéficiaires effectifs en ce qui concerne la sécurité, l'intégrité et la stabilité des systèmes financiers.

vi. Adhérer aux principes de coordination, de coopération et de collaboration (les 3C) dans la collecte et la gestion des informations de base et des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. En outre, identifier les parties prenantes pertinentes dans le cadre de la transparence du pays et les intégrer au système informatique afin de faciliter l'accès en temps opportun aux informations pertinentes par les autorités compétentes.

vii. Exiger que les institutions financières, les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) et les registres du commerce collaborent dans le cadre de la vérification des informations sur les bénéficiaires effectifs.

viii. Renforcer les sanctions en cas de non-conformité aux obligations de divulgation d'informations sur les bénéficiaires effectifs.

ix. Renforcer la coordination entre les organismes, afin d'améliorer les enquêtes et les poursuites dans le cadre d'affaires liées au BC/FT/FP impliquant des structures d'entreprise.

Recommandations à l'intention du GIABA et des parties prenantes régionales :

i. Renforcer le plaidoyer auprès de l'OHADA et des législateurs nationaux pour intégrer les objectifs de LBC/FT dans les lois sur la création d'entreprises.

ii. Accroître l'assistance technique et financière relative aux évaluations nationales des risques d'utilisation abusive des personnes morales/constructions juridiques.

iii. Soutenir les initiatives de réforme juridique et institutionnelle en cours dans les États membres en fournissant une assistance juridique et un encadrement afin de mieux aligner les lois et réglementations nationales sur les normes internationales.

iv. Rendre l'assistance technique aux pays conditionnelle à une évaluation préalable des risques de blanchiment de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT) associés aux différents types de personnes morales et de constructions juridiques.

v. Collaborer avec l'OHADA en vue de soutenir la création d'un réseau ouest-africain sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques à des fins de coopération et d'échange d'informations.

Activités liées aux politiques

Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat du GIABA a mené les activités suivantes liées aux politiques, dans le cadre des efforts visant à repositionner les États membres en vue du troisième Cycle des Évaluations Mutuelles.

Ateliers nationaux sur la conduite de l'Évaluation Nationale des Risques de BC/FT/FP

6. Dans le cadre de ses missions clés de soutien à ses États membres pour leur permettre de se conformer pleinement aux Normes du GAFI, le Secrétariat a fourni une assistance technique au Ghana et à la Guinée-Bissau par le biais de deux ateliers distincts sur la conduite/mise à jour de l'Évaluation Nationale des Risques de BC/FT/FP, respectivement du 12 au 16 février 2024 et du 14 au 18 octobre 2024.

7. L'objectif principal de ces ateliers était de fournir un cadre exhaustif pour l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux (BC), de financement du terrorisme (FT) et de financement de la prolifération (FP). En outre, chaque atelier a servi de fondement au GIABA pour mettre en place un outil régional que les États membres peuvent adapter à leurs contextes spécifiques lors de l'évaluation des risques de BC/FT/FP.
8. Au nombre des domaines clés d'amélioration identifiés par les États membres figurent le renforcement des mécanismes de coordination, l'amélioration/le renforcement des capacités des parties prenantes et l'amélioration de l'échange d'informations afin de faciliter la conduite de ces exercices.

Le Secrétariat du GIABA a également été invité à poursuivre la fourniture de ce type d'assistance technique aux États membres et à soutenir les initiatives de renforcement des capacités associées, tout en assurant un suivi étroit de la mise en œuvre des calendriers en ce qui concerne le respect des échéances clés. Il est également recommandé de faciliter la mise en place de plateformes régionales de partage des connaissances permettant aux États membres d'échanger les enseignements tirés de leurs processus d'ENR, afin de promouvoir une meilleure compréhension des risques de BC/FT/FP et de favoriser une plus grande collaboration dans le cadre des progrès collectifs accomplis dans la lutte contre le BC/FT/FP. Au total, 32 responsables issus du Ghana et 50 de la Guinée ont participé aux ateliers.

Session de partage en ligne sur les nouvelles exigences des Recommandations 4 et 38 du GAFI, 23 avril 2024

L'objectif de l'atelier était d'examiner les modifications apportées aux Recommandations 4, 30, 31, 38 et 40 concernant les exigences en matière de confiscation et de recouvrement des avoirs, afin de mieux comprendre leurs implications et de promouvoir leur mise en œuvre effective par les États membres du GIABA.

L'atelier organisé en ligne a été l'occasion de rappeler les objectifs et les exigences générales du GAFI en matière de confiscation et de recouvrement des avoirs d'origine criminelle. Toutefois, l'accent a été mis sur les modifications apportées aux Recommandations 4 et 38 en octobre 2023, notamment :

- la possibilité pour un pays d'acquérir le pouvoir de suspendre ou de refuser son consentement à une transaction liée au BC/FT ou à la criminalité grave ;
- mettre l'accent sur le pouvoir d'assistance des pays, même lorsque les demandes sont fondées sur des procédures de confiscation ne reposant pas sur une condamnation.

La session a également permis de rappeler les niveaux de conformité technique des pays membres du GIABA concernant les Recommandations 4 et 38 et l'efficacité particulièrement faible du Résultat Immédiat 8, pour lequel seuls deux (2) pays ont obtenu un niveau d'efficacité modéré lors de l'actuel Cycle des Évaluations Mutuelles. Les responsables compétents ont été minutieusement sélectionnés et ont participé à la session.

Session de partage en ligne sur les nouvelles orientations du GAFI sur la transparence des personnes morales et des constructions juridiques par l'identification des bénéficiaires effectifs en vertu des Recommandations 24 et 25 du GAFI, 24 avril 2024

L'objectif global de la session de partage était d'examiner les récentes orientations du GAFI visant à améliorer la transparence des informations sur les bénéficiaires effectifs à l'échelle mondiale et à empêcher les criminels et les terroristes de dissimuler leurs activités et leurs fonds derrière des sociétés commerciales complexes et des constructions juridiques telles que les fiducies. Plus spécifiquement, l'événement visait à sensibiliser les parties prenantes nationales des secteurs public et privé sur la manière d'assurer une mise en œuvre efficace des exigences des Recommandations 24 et 25 dans les États membres, afin de garantir une meilleure performance de la région lors du prochain Cycle des Évaluations Mutuelles du GIABA.

La session de partage en ligne a permis de rappeler les principaux changements apportés par le GAFI aux Recommandations 24 et 25 dans le but ultime de renforcer l'identification des bénéficiaires effectifs. Ces principaux changements portent sur l'introduction et/ou le renforcement d'exigences quasi-similaires pour les personnes morales et les constructions juridiques, comme suit :

- **Concernant la Recommandation 24 :** l'approche fondée sur les risques pour les personnes morales étrangères ; l'utilisation d'une approche intégrée pour la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs ; informations exactes, adéquates et actualisées sur les bénéficiaires effectifs ; accès de manière efficace et en temps opportun aux informations sur les bénéficiaires effectifs ; l'interdiction d'émettre de nouvelles actions au porteur et de titre au porteur ; la facilitation de l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs pour les IF et les EPNFD.
- **S'agissant de la Recommandation 25 :** il est indispensable de procéder à une évaluation des risques encourus par les constructions juridiques ; de garantir la fourniture des informations adéquates, exactes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des fiducies et autres constructions juridiques ; d'adopter la définition du bénéficiaire effectif dans le contexte des constructions juridiques ; d'exiger des prestataires de services fiduciaires professionnels et non professionnels qu'ils collectent des informations sur les bénéficiaires effectifs ; d'exiger des prestataires de services fiduciaires non professionnels qu'ils conservent les informations pendant au moins cinq ans ; de permettre aux autorités compétentes d'accéder aux informations sur les fiducies en temps opportun et de manière efficace ; de faciliter l'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs pour les IF et les EPNFD.

La session organisée en ligne a réuni deux cent soixante-douze (272) participants, représentant les autorités nationales chargées de la collecte, du stockage et de la mise à jour des données de base sur la propriété et celles sur les bénéficiaires effectifs des sociétés commerciales et des constructions juridiques, y compris le Registre du tribunal de commerce, le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), les superviseurs des institutions financières et les NDPI (pour comprendre les exigences en matière d'identification des bénéficiaires effectifs), l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), les autorités fiscales, le cadastre, les guichets uniques, les CRF et les Comités nationaux de coordination de la LBC/FT. Certains partenaires du GIABA, dont le GABAC et

l'ONUDC, ont également participé à l'événement.

Session de partage en ligne sur les exigences relatives à la Protection des Organisations à But Non Lucratif (OBNL) contre l'Abus Potentiel de Financement du Terrorisme en vertu de la Recommandation 8 révisée du GAFI, 25 avril 2024

L'objectif de la session de partage était d'informer les participants des exigences de la Recommandation 8 telle que révisée par le GAFI en octobre 2023 afin de mieux protéger les OBNL contre l'abus potentiel du financement du terrorisme par la mise en œuvre efficace de mesures fondées sur le risque. L'événement devait également servir de forum de discussion sur la mise à jour du Guide de bonnes pratiques du GAFI afin d'aider les parties prenantes nationales à mieux comprendre comment protéger les OBNL contre l'abus de financement du terrorisme, sans perturber ou dissuader indûment les activités légitimes du secteur de la bienfaisance.

La session de partage a permis aux participants de mieux connaître et comprendre les exigences de la Recommandation 8 révisée du GAFI et les approches requises pour leur mise en œuvre effective au niveau national. À cette fin, un rappel contextuel a permis de retracer l'évolution des mesures de protection du secteur des OBNL entre octobre 2001 et octobre 2023 sur la base des Normes du GAFI jusqu'au champ d'application actuel de la Recommandation 8 révisée et du Guide de bonnes pratiques mis à jour, telles que :

- la nécessité pour chaque pays d'identifier les OBNL qui répondent à la définition du GAFI ;
- l'obligation de mener une évaluation des risques sur les OBNL qui répondent à la définition du GAFI afin de déterminer quels OBNL sont vulnérables à un abus potentiel de financement du terrorisme ;
- l'application d'une surveillance et d'autres mesures d'atténuation pertinentes qui sont proportionnées et appropriées aux OBNL identifiés comme étant à risque d'abus potentiel de financement du terrorisme ;
- l'adoption d'une approche nationale pratique qui se décline en quatre composantes pour protéger les OBNL de l'abus de financement du terrorisme :
 - sensibiliser toutes les parties prenantes aux risques liés au FT des OBNL ;
 - prendre des mesures ciblées, proportionnées et basées sur les risques, y compris le contrôle ou la supervision ;
 - recueillir des informations et mener des enquêtes efficaces ;
 - optimiser la coopération internationale.
- Mesures prises par les OBNL pour prévenir les abus de FT:
 - Comprendre les risques liés au FT ;
 - Mettre en œuvre des mesures d'autorégulation ;
 - Adopter des contrôles internes adéquats et des mesures de gouvernance appropriées.
- Adoption de mesures visant à prévenir l'entrave aux activités légitimes des OBNL non identifiés qui courent le risque d'abus de FT : ces mesures doivent être prises par les pays, les institutions financières, les OBNL et les donateurs.

L'événement a réuni trois cent huit (308) participants représentant les autorités nationales chargées de la réglementation et de la supervision du secteur des OBNL, les autorités chargées des enquêtes et des poursuites pénales, les CRF, les Comités

nationaux de coordination de la LBC/FT, les parties prenantes du secteur des OBNL, les institutions financières, et les EPNFD. Certains partenaires du GIABA, dont le GABAC et l'ONUDC, ont également participé à l'événement.

Programme de Surveillance Stratégique du GIABA (PSS) sur le Suivi des risques de BC/FT, Libéria et Sierra Leone (29 avril – 3 mai 2024).

9. L'objectif principal de la mission était d'impliquer les Responsables de la Collecte des Données (CDO) dans les États membres, en les aidant à faire face aux défis liés à l'utilisation des modèles de collecte de données et en interagissant avec les points focaux des institutions. En outre, la mission comprenait des réunions avec les personnes focales des institutions clés fournissant des données afin d'identifier les obstacles auxquels elles sont confrontées pour remplir leurs obligations en matière d'établissement de rapports.

10. Les recommandations suivantes ont été formulées :

Recommandations à l'intention des États membres :

i) **Amélioration des mécanismes de collecte et de communication des données :** les institutions nationales devraient améliorer les systèmes de gestion des données en élaborant des modèles de rapports normalisés, en centralisant les dépôts de données et en formant le personnel à l'enregistrement et à la communication efficaces des données.

ii) **Renforcement des capacités des Institutions :** les États membres devraient accorder la priorité aux initiatives de renforcement des capacités, telles que les cours de formation en mode virtuel et une participation accrue aux programmes régionaux de la LBC/FT, afin d'améliorer la sensibilisation du personnel et ses compétences techniques dans l'exercice de ses fonctions.

iii) **Mobilisation continue des parties prenantes :** avec l'aide de leurs correspondants nationaux, les CDO devraient entretenir des relations régulières avec les points focaux des institutions afin de favoriser une collaboration continue et d'assurer la communication d'informations en temps opportun.

iv) **Suivi et Évaluation des progrès accomplis :** les correspondants nationaux devraient assurer un suivi étroit des performances des CDO et fournir, le cas échéant, des interventions de haut niveau pour faire face aux défis et garantir une mise en œuvre efficace du PSS.

Recommandations à l'intention du GIABA

v) **Plaidoyer en faveur d'un engagement de haut niveau :** le GIABA devrait promouvoir le PSS au niveau de la Plénière et du Comité Ministériel, en cherchant à obtenir un soutien de haut niveau de la part des États membres. Cette approche garantirait l'engagement institutionnel en faveur des objectifs du PSS.

vi) **Mobilisation et Soutien continus pour les CDO :** le GIABA devrait fournir des orientations permanentes aux CDO afin de soutenir leurs activités de collecte de données et d'assurer des rapports précis et en temps opportun.

vii) **Évaluation et Examen réguliers :** le GIABA devrait mettre en place un mécanisme permettant d'examiner régulièrement les progrès du PSS. Ce mécanisme permettrait au Secrétariat d'identifier les domaines nécessitant une amélioration et de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

viii) **Amélioration de l'accès à la formation assistée par ordinateur (FAO) :** le GIABA devrait étendre l'accès à ses programmes de formation assistée par ordinateur aux CDO, aux points focaux des institutions et aux autres parties prenantes pertinentes, afin de combler les faiblesses en matière de capacités et de promouvoir la collaboration entre les États membres.

ix) **Organisation de missions similaires dans d'autres États membres :** le GIABA devrait effectuer ces missions de soutien dans d'autres États membres afin d'obtenir davantage d'informations, de relever des défis spécifiques et de faciliter la mise en œuvre réussie du PSS.

Atelier régional sur l'examen stratégique des performances des États membres du GIABA dans le cadre du Second Cycle des Évaluations Mutuelles de la LBC/FT/FP à l'intention des Comités Interministériels/Comités nationaux de coordination de la LBC/FT des États membres du GIABA, Saly-Portudal, Sénégal, 2 – 4 décembre 2024.

11. Un atelier d'examen stratégique des performances des États membres du GIABA dans le cadre du Second Cycle des Évaluations Mutuelles des États membres du GIABA a été organisé à Saly-Portudal, au Sénégal, du 2 au 4 décembre 2024. Cet atelier s'inscrit dans le cadre des efforts du GIABA visant à renforcer les capacités des États membres en matière de lutte contre le Blanchiment de capitaux, le Financement du terrorisme et le Financement de la prolifération (LBC/FT/FP), tout en les préparant au troisième Cycle des Évaluations Mutuelles.

12. L'atelier a permis d'analyser de manière critique les performances des États membres au cours du Second Cycle des Évaluations Mutuelles (2016-2024), d'identifier les lacunes clés et d'élaborer des stratégies réalisables pour aligner les cadres nationaux sur les normes internationales en vue du troisième cycle des évaluations qui démarrera en 2025.

13. Les recommandations clés découlant de l'atelier sont soulignées ci-dessous :

Recommandations à l'intention des États membres :

i) Comprendre parfaitement les rôles et responsabilités des CIM/CNC, notamment en ce qui concerne la coordination et la participation des parties prenantes pertinentes au Processus des Évaluations Mutuelles dans leurs pays respectifs.

ii) Fournir aux CIM/CNC des ressources humaines, financières, matérielles et techniques adéquates pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur rôle et de leurs responsabilités.

iii) Renforcer la capacité des membres des CIM/CNC et du personnel permanent des Secrétariats à comprendre les risques de BC/FT/FP et les politiques et stratégies nationales de LBC/FT fondées sur les risques, conformément aux Recommandations du GAFI.

iv) Renforcer la composition des CIM/CNC afin d'assurer la

participation effective de toutes les parties prenantes à la coordination et à la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans les secteurs à haut risque.

v) Mettre en œuvre des cadres nationaux de LBC/FT/FP avec une politique solide de collecte et de mise à disposition de données et d'autres informations pertinentes essentielles pour les mesures de LBC/FT.

Recommandations à l'intention du GIABA

i) Faciliter le renforcement des plateformes des CIM/CNC existants afin de leur permettre de se réunir de manière périodique pour partager leurs expériences et mieux positionner leurs pays pour le prochain Cycle des Évaluations Mutuelles.

ii) Mettre en œuvre un mécanisme d'exécution de la feuille de route découlant de l'atelier, en étroite collaboration avec les CIM/CNC et les CRF.



CHAPITRE 3

ÉVALUATION DES ÉTATS MEMBRES

L'année 2024 a marqué la fin du Second Cycle des Évaluations Mutuelles des États membres du GIABA qui a démarré en 2016. Ce second cycle a marqué un changement radical dans l'orientation du processus d'évaluation, la question de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT/FP ayant été mise en exergue en sus de celle de la conformité technique. Cette nouvelle orientation a engendré plusieurs changements dans le processus de conduite des évaluations mutuelles, tels que i) la révision des Processus et Procédures (P&P) d'Évaluation Mutuelle du GIABA basés sur la Procédure Universelle du GAFI ; ii) la formation intensive des évaluateurs ; iii) la formation préalable à l'évaluation à l'intention des États membres ; iv) l'appel à la coopération internationale et au risque ; v) la révision des Questions de Conformité Technique ; vi) l'élaboration d'une note de cadrage ; vii) les visites ciblées sur place ; viii) les discussions approfondies en Plénière sur les projets de REM ; ix) les questions de qualité et de cohérence ; et x) les actions (publications) après la Plénière. Le Second Cycle des Évaluations Mutuelles du GIABA correspond au quatrième cycle du GAFI, avec les implications qui en découlent en termes de ressources (humaines, financières, d'infrastructure et de temps) pour le Secrétariat du GIABA et les États membres.

Afin de garantir une approche cohérente des évaluations mutuelles, le GAFI et les ORSG, y compris le GIABA, ont suivi des processus et des procédures stricts qui s'appliquent à toutes les évaluations du Réseau mondial. Ces procédures universelles garantissent que chaque évaluation est de grande qualité et que les conclusions et les notes sont cohérentes d'une évaluation à une autre. En outre, le GAFI a mis en place une plateforme du Réseau mondial impliquant tous les organes d'évaluation (GAFI, ORSG, FMI et Banque mondiale) afin d'assurer une interprétation commune des Normes du GAFI, de la Méthodologie et de la procédure d'évaluation mutuelle. Le Secrétariat du GIABA a participé activement à ces forums et a fourni des contributions en collaboration avec les États membres. Une telle implication est conforme aux principes de haut niveau qui régissent la relation entre le GAFI et les ORSG.

Cet examen permet de s'assurer que les rapports du Réseau mondial sont de haute qualité et qu'ils sont conformes aux Recommandations du GAFI et aux Procédures Universelles. L'examen et l'approbation de chaque REM lors des discussions en Plénière sont suivis d'un examen rigoureux de la qualité et de la cohérence (Q&C) du rapport par le Réseau mondial[1] afin de soulever les questions pertinentes avant la publication du rapport.

Le GIABA est chargé d'évaluer la conformité de ses membres afin de s'assurer qu'ils produisent effectivement les résultats attendus et que les exigences techniques des Recommandations du GAFI sont respectées.

Cette année, le GIABA a adopté deux évaluations mutuelles, ce qui porte son second cycle des évaluations à environ 95 %. En mai, l'Institution a examiné et approuvé le rapport d'évaluation mutuelle de l'Union des Comores. Le GIABA a également publié les REM de la Guinée et de l'Union des Comores suite aux examens de la qualité et de la cohérence réalisés avec succès en janvier et en juillet respectivement. L'examen en cours de la qualité et de la cohérence de l'évaluation de Sao Tomé-et-Principe sera le dernier du second cycle du GIABA. Ainsi, à compter de novembre 2024, le REM de Sao Tomé-et-Principe est le seul rapport en suspens à publie

Le GIABA a également adopté quatorze rapports de suivi afin de vérifier les progrès réalisés par ses membres suite à l'adoption des évaluations mutuelles, dont sept rapports nécessitant une réévaluation de la conformité technique à une ou plusieurs Recommandation(s) du GAFI qui avaient été notés PC/NC lors de l'évaluation mutuelle. Au total, quarante (40)

Recommandations du GAFI ont été revues à la hausse pour les États membres afin de refléter leurs progrès[3] dans le renforcement de leurs dispositifs de LBC/FT/FP. Cette année, le GIABA a publié les rapports de suivi de six membres[2].

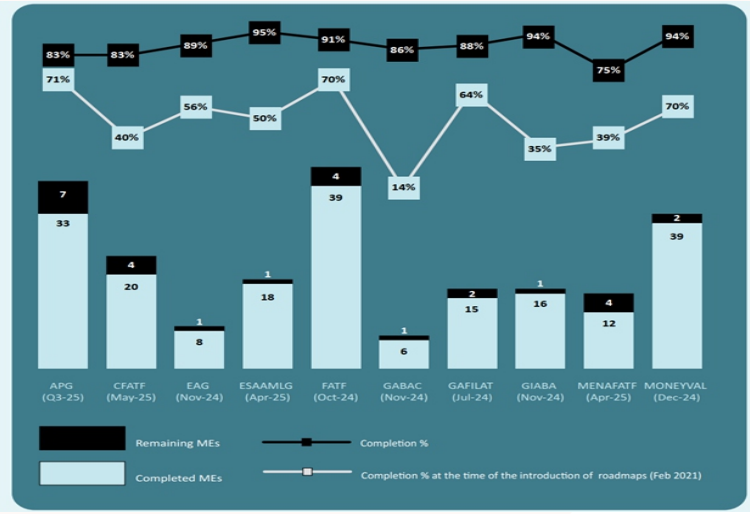
Sur la base de leurs notes de conformité technique et d'efficacité, tous les États membres du GIABA évalués, à l'exception du Ghana et du Sénégal qui ont quitté le processus de suivi en février et en août, respectivement, restent dans le Processus de Suivi Renforcé, et soumettront leurs RdS respectifs au GIABA aux fins d'examen et d'adoption par les réunions Plénières pertinentes en 2025.

Suite à leurs évaluations mutuelles, les pays continuent de renforcer leurs dispositifs de LBC/FT/FP. Les pays ont amélioré leurs cadres juridiques et institutionnels, qui constituent les fondements d'un dispositif efficace de LBC/FT/FP pour lutter contre le BC/FT/FP.

L'état d'avancement du Second Cycle des Évaluations Mutuelles du GIABA est présenté dans le tableau ci-dessous.

N°	État membre	Date de la visite sur place	Date de l'adoption du REM	Notes relatives à la conformité technique lors de l'adoption du REM			Notes relatives à la conformité technique lors de l'actuel RdS					Notes relatives à l'efficacité lors de l'adoption du REM			
				C	LC	PC	NC	C	LC	PC	NC	HE	SE	ME	LE
1	Bénin	25 février au 13 mars 2019	21 septembre	8	13	14	5	7	15	12	6	0	0	0	11
2.	Burkina Faso	23 juillet au 7 août 2018	Mai 2019	9	17	13	1	9	19	12	0	0	0	2	9
3	Cabo Verde	20 novembre au 17 décembre 2017	Mai 2019	9	15	16	0	8	15	17	0	0	0	0	11
4	Comores	12 au 26 juillet 2023	Mai 2024	11	12	14	3	11	12	14	3	0	0	0	11
5	Côte d'Ivoire	6 au 24 juin 2022	Août 2023	1	8	24	7	1	8	24	7	0	0	3	8
6	Gambie	23 août au 3 septembre 2021	Octobre 2022	4	15	17	4	5	17	15	3	0	0	1	10
7	Ghana	19 septembre au 4 octobre 2016	Avril 2018	14	18	7	1	13	22	5	0	0	1	4	6
8	Guinée	20 mars au 5 avril 2023	Janvier 2024	12	14	13	1	12	14	13	1	0	0	0	11
9	Guinée-Bissau	18 janvier au 5 février 2021	Mai 2022	5	11	21	3	5	11	21	3	0	0	0	11
10	Libéria	5 au 16 septembre 2022	Juillet 2023	3	15	19	3	3	15	19	3	0	0	1	10
11	Mali	4 au 15 mars 2019	Mars 2020	6	15	16	3	6	18	14	2	0	0	1	10
12	Niger	13 au 29 janvier 2020	Novembre 2021	10	16	11	3	10	16	11	3	0	0	1	10
13	Nigéria	23 septembre au 19 octobre 2019	Novembre 2021	7	14	17	2	13	24	3	0	0	0	2	9
14	Sao Tomé-et-Principe	12 au 26 juin 2023	Novembre 2024	5	11	19	5	5	11	19	5	0	0	0	11
15	Sénégal	18 septembre au 4 octobre 2017	Mai 2018	5	9	19	7	9	16	14	1	0	0	1	0
16	Sierra Leone	15 au 26 juillet 2019	Janvier 2021	4	16	18	2	4	16	18	2	0	0	1	10
17	Togo	24 janvier au 10 février 2021	Octobre 2022	6	10	22	2	6	10	22	2	0	0	0	11

L'achèvement global des évaluations mutuelles est présenté ci-dessous.



Les principaux défis inhérents à la conduite des évaluations mutuelles lors du second cycle comprennent le niveau variable de compréhension du Processus des Évaluations Mutuelles par les États membres, y compris la coordination, la rapidité de la révision des Normes du GAFI qui a eu un impact sur l'exhaustivité des cadres juridiques et institutionnels, la non-disponibilité d'évaluateurs formés dans certains groupes linguistiques et la charge de travail élevée qui pèse sur les membres du personnel du GIABA impliqués dans les évaluations mutuelles. Il convient de noter que le Secrétariat du GIABA commandera une évaluation complète de la mise en œuvre des évaluations mutuelles du second cycle afin de définir les points forts, les bonnes pratiques, les défis et le processus de navigation pour améliorer la conduite du troisième cycle ainsi que les performances des États membres.

Prochain Cycle des Évaluations Mutuelles

Les Évaluations Mutuelles sont essentielles à la mise en œuvre d'un dispositif robuste de LBC/FT/FP dans un pays. Les États membres du GIABA, bien qu'initialement qualifiés de « pays à faible capacité », disposent désormais, après deux cycles d'évaluations mutuelles, d'un réservoir d'expériences en matière de B C

Toutefois, comme il s'agit du second cycle, le prochain Cycle des Évaluations Mutuelles mettra, à juste titre, davantage l'accent sur l'efficacité, alors que la conformité technique demeure importante. Il est donc primordial de mettre en place un dispositif robuste pour répondre aux exigences des évaluations mutuelles. En particulier, les États membres sont invités à entamer les préparatifs en mettant en place des équipes d'évaluation mutuelle efficaces et dévouées à l'échelle nationale, composées de responsables possédant les connaissances requises pour le processus. La formation continue de l'ensemble des parties prenantes et la sensibilisation sont essentielles ; la collecte et la compilation de statistiques pertinentes en matière de LBC/FT/FP restent essentielles pour démontrer l'efficacité du dispositif. Lorsque les ressources le permettent, les États membres peuvent procéder à une auto-évaluation. Le Secrétariat du GIABA fournira, dans la limite de ses ressources, le soutien technique nécessaire aux États membres.

Les préparatifs du prochain Cycle des Évaluations Mutuelles sont en cours et vous trouverez ci-dessous le calendrier provisoire de la première série d'États membres à soumettre à l'évaluation.

ÉTATS MEMBRES	2ÈME CYCLE DE DISCUSSION EN PLÉNIÈRE	CLÔTURE DU SUIVI	DATE D'ÉCHÉANCE DES QUESTIONNAIRE SUR LA CONFORMITÉ TECHNIQUE (TCQ)	DATE PROPOSÉE POUR LA VISITE SUR PLACE	3EME CYCLE DE DISCUSSION EN PLÉNIÈRE
Ghana	Mai 2017	Février 2024	Août 2025		Novembre 2026
Sénégal	Novembre 2018	Août 2024	Février 2026		Mai 2027
Burkina Faso	Mai 2019	Février 2025	Août 2026		Novembre 2027
Mali	Novembre 2019	Août 2025	Février 2027		Mai 2028
Bénin	Mai 2021	Février 2026	Août 2027		Novembre 2028
Nigéria	Août 2021	Février 2026	Août 2027		Novembre 2028
Niger	Août 2021	Août 2026	Février 2028		Mai 2029
Cabo Verde	Mai 2019	Février 2027	Août 2028		Novembre 2029
Sierra Leone	Décembre 2020	Février 2027	Août 2028		Novembre 2029

Le calendrier/la séquence intégral(e) de l'ensemble du cycle devrait être adopté lors de la 43ème Réunion/Plénière de la Commission Technique prévue en mai 2025. Les évaluations réalisées de manière plus opportune, davantage axées sur les risques et se focaliseront principalement sur l'efficacité.

Le Réseau mondial a également mis en place des mécanismes et des processus visant à assurer une gestion sans heurts du prochain Cycle des Évaluations Mutuelles. Sur la base des enseignements tirés du cycle actuel. En collaboration avec les ORSG, notamment le GIABA, le GAFI a mis à jour les procédures universelles pour la conduite des évaluations mutuelles et des programmes de suivi. Le GAFI a également fourni des orientations au GIABA en vue de planifier son nouveau cycle et d'identifier les points de décision clés, notamment en ce qui concerne les ressources. En conséquence, conformément à la Procédure universelle, le GIABA a mis à jour son Processus et ses Procédures d'Évaluation Mutuelle, et a parrainé la participation des États membres à des formations portant sur les Normes et la Méthodologie du GAFI. De plus, le GIABA a organisé une formation à l'intention des évaluateurs et du personnel du Secrétariat sur les Processus des Évaluations Mutuelles, afin de les préparer de manière adéquate au prochain cycle.

Juridictions à haut risque et autres juridictions faisant l'objet de suivi

Les criminels se servent des pays où les mesures réglementaires et opérationnelles sont faibles pour s'adonner au blanchiment de capitaux et financer leurs activités illicites, notamment le financement du terrorisme et de la prolifération. Cette situation a un impact néfaste sur la sûreté et la sécurité générales des pays et contribue à l'instabilité économique et à la perte de confiance dans les gouvernements et l'État de droit.

Par l'intermédiaire de son Groupe d'Examen de la Coopération Internationale (ICRG), le GAFI travaille en étroite collaboration avec les juridictions dans le but de remédier aux faiblesses fondamentales qui exposent ces juridictions au risque que leurs systèmes financiers fassent l'objet d'abus en matière de BC/FT/FP. Un pays est ajouté à la liste grise du GAFI en raison de l'absence de mesures stratégiques fondamentales pour lutter contre le BC/FT/FP, qui constituent un risque pour le système financier mondial.

Le GAFI travaille en étroite collaboration avec les juridictions faisant l'objet de suivi, en particulier les pays disposant d'une faible capacité, pour élaborer des plans d'action mesurables et réalisables afin de promouvoir les progrès réalisés dans le renforcement de leurs mesures de LBC/FT/FP et d'en assurer le suivi.

Le Groupe collabore avec le GAFI dans la mise en œuvre de ces mesures. La sortie du processus de l'ICRG permettra de rétablir la réputation d'une juridiction en tant lieu sûr pour faire des affaires, d'attirer les investissements et de contribuer à une croissance inclusive et durable.

Lors de sa Plénière de juin 2024, les membres du GAFI ont approuvé des critères révisés pour classer les pays par ordre de priorité dans le cadre du processus d'examen de l'ICRG lors du prochain cycle. Selon les critères révisés, la priorité sera accordée à l'examen actif des juridictions qui remplissent les critères de renvoi et qui sont également : a) un membre du GAFI ; b) un pays figurant sur la liste des pays à haut revenu de la Banque mondiale (à l'exclusion de ceux dont le secteur financier ne compte que deux banques ou moins) ; ou c) un pays dont le montant des actifs du secteur financier est supérieur à 10 milliards de dollars EU (évalué par la monnaie au sens large). Un pays moins développé, tel que défini par les Nations unies, ne serait pas prioritairement soumis à un examen actif, à moins que le GAFI ne convienne qu'il présente un risque important de BC/FT/FP. Dans ce cas, un pays moins développé entrant dans le processus d'examen pourrait bénéficier d'une période d'observation de deux ans afin de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de sa feuille de route relative aux Actions clés recommandées.

À la fin de l'année, quatre pays du GIABA (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire (nouvel ajout), le Mali et le Nigéria) figuraient sur la liste des pays faisant l'objet d'un suivi accru. Les Plans d'action du Burkina Faso et du Mali se sont achevés et il subsiste encore quelques actions à entreprendre, tandis que celui du Nigéria arrivera à échéance en mai 2025. Le GIABA soutiendra les pays dans la mise en œuvre des réformes requises qui permettront d'améliorer la robustesse et la transparence de leurs systèmes financiers afin d'en garantir la stabilité et la sécurité.

Nouvelles juridictions faisant l'objet d'un suivi accru

En juin 2024, le GAFI a ajouté la Côte d'Ivoire à la liste grise. Les pays faisant l'objet d'un suivi accru se sont engagés à mettre en œuvre des plans d'action individuels visant à renforcer leurs mesures et à rendre compte au GAFI des progrès accomplis dans la résolution de leurs faiblesses stratégiques. En conséquence, le GIABA entend collaborer avec la Côte d'Ivoire afin que le pays s'efforce de mener à bien son plan d'action dans les délais convenus.

Retrait du suivi accru

La Plénière d'octobre du GAFI a conclu que le Sénégal avait mis en place les principales réformes conformément à son plan d'action et qu'il avait fait preuve d'un engagement politique de haut niveau en vue du maintien des réformes. Par conséquent, le Sénégal n'est plus soumis au suivi accru du GAFI et est donc sorti du processus de l'ICRG.

Un pays qui est retiré de la liste grise doit continuer à renforcer ses mesures. À cet égard, le GIABA collaborera avec le Sénégal en vue de la préservation des acquis.

Questions de gouvernance relatives à l'évaluation et à la conformité

Groupe de Travail sur l'Évaluation et la Conformité (GEC)

Le GEC est le groupe de travail qui est chargé des questions relatives à l'évaluation mutuelle, telles que les discussions pré-Plénière sur les REM, les RdS et toute autre question relative à l'évaluation mutuelle. Les délégués des États membres du GIABA et les observateurs peuvent assister aux réunions du GEC, qui sont organisées par des responsables gouvernementaux d'États membres du GIABA retenus à l'issue d'un processus ouvert à la concurrence mené par le Secrétariat du GIABA. Le GIABA assure un équilibre géographique

dans la nomination des coprésidents et cette pratique contribue à renforcer la perspective régionale du GIABA dans ses activités. Chaque coprésident est élu pour un mandat de quatre ans, à tour de rôle, afin de garantir la mémoire institutionnelle.

Pour la période allant de 2022 à 2028, le responsable ci-après coprésidera les réunions du Groupe de Travail sur l'Évaluation et la Conformité (GEC).

a. Cyprian Dabire - Burkina Faso (2022-2026
b. Fonsia Mohammed Donzo - Libéria (2022-2026)
c. Lamin Jarjue - Gambie (2024-2028
d. Jaqueline Ewusi-Sekyi Avotri - Ghana (2024-2028) ;
e. Francisco Sanha - Guinée Bissau (2024-2028
f. Fatoumata Coulibaly Hacko - Mali (2024-2028
g. Ibrahim Salvaterra - Sao Tomé-et-Principe (2024-2028)



CHAPITRE 4

ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

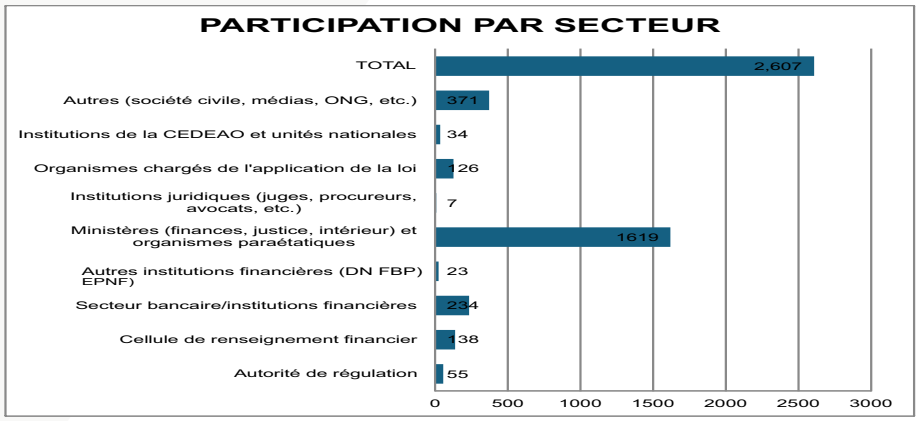
La fourniture d'une assistance technique et de services de renforcement des capacités représente une composante essentielle de la mission du GIABA, qui vise à soutenir les États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP. Par conséquent, l'assistance technique permet aux États membres d'accéder aux différents savoir-faire techniques et au soutien financier pour une mise en œuvre efficace de leurs obligations en matière de LBC/FT/FP. Cette assistance contribue ainsi à améliorer la conformité des États membres aux exigences acceptables en matière de LBC/FT/FP au niveau international.

En 2024, le GIABA a renforcé la corrélation entre l'assistance technique et le renforcement des capacités en attribuant des notes d'évaluation mutuelle aux États membres et a transféré les aspects de suivi de son assistance technique aux États membres. Ce processus garantirait que les pays adoptent une approche de première ligne dans l'identification des faiblesses de leurs dispositifs de LBC/FT/FP, reçoivent des connaissances pratiques sur la façon de remédier efficacement à ces faiblesses, et rendent compte des réalisations et des progrès accomplis en recourant à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Lors de la réunion du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique (GAT) du GIABA, les États membres et les coordinateurs dudit groupe fournissent des descriptions générales de l'assistance technique ou financière reçue et de la manière dont elle a contribué à la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP.

L'assistance technique veille à ce que toutes les parties prenantes, y compris l'intégration de la dimension du genre, soient prises en compte dans sa fourniture et son orientation. Cette approche est conforme à la Vision 2025 de la CEDEAO qui reconnaît le rôle unique des femmes en tant qu'acteurs, agents et bénéficiaires des compétences techniques. Par conséquent, l'intégration du genre contribue à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et évaluation des politiques et des programmes dans les dispositifs de LBC/FT/FP. Comme en 2024, la nomination de femmes pour participer à la fourniture de l'assistance technique sera davantage mise en avant en 2025.

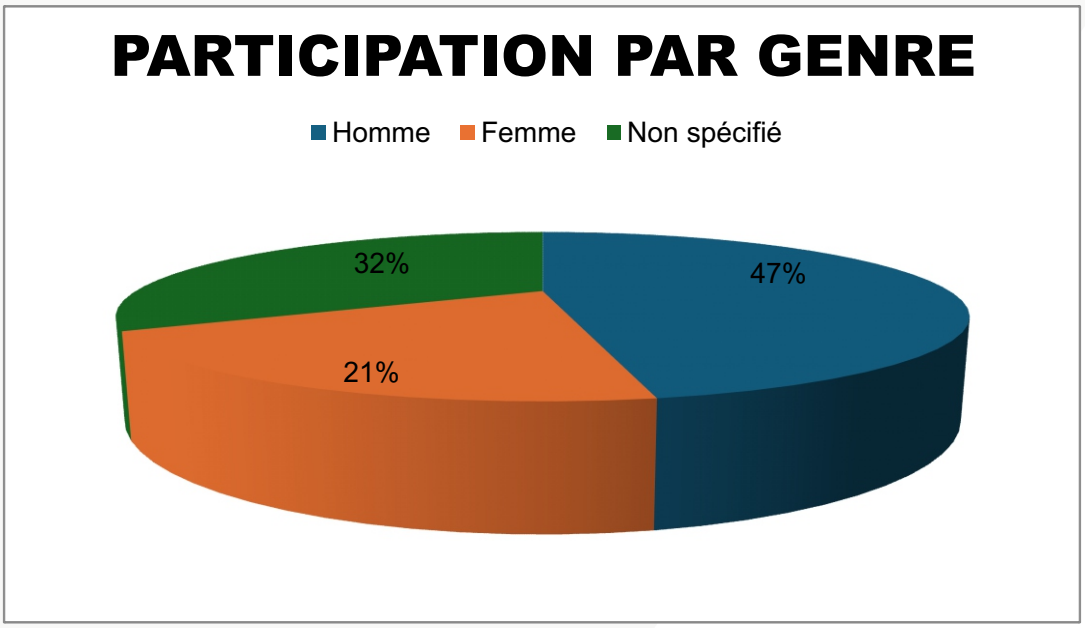
En 2024, deux mille six cent sept (2 607) personnes ont bénéficié des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités du GIABA, la majorité d'entre elles provenant de ministères et d'organismes parapublics. Au cours de l'année, on a enregistré une augmentation du nombre de femmes qui ont bénéficié d'une formation, pour atteindre 21 %.

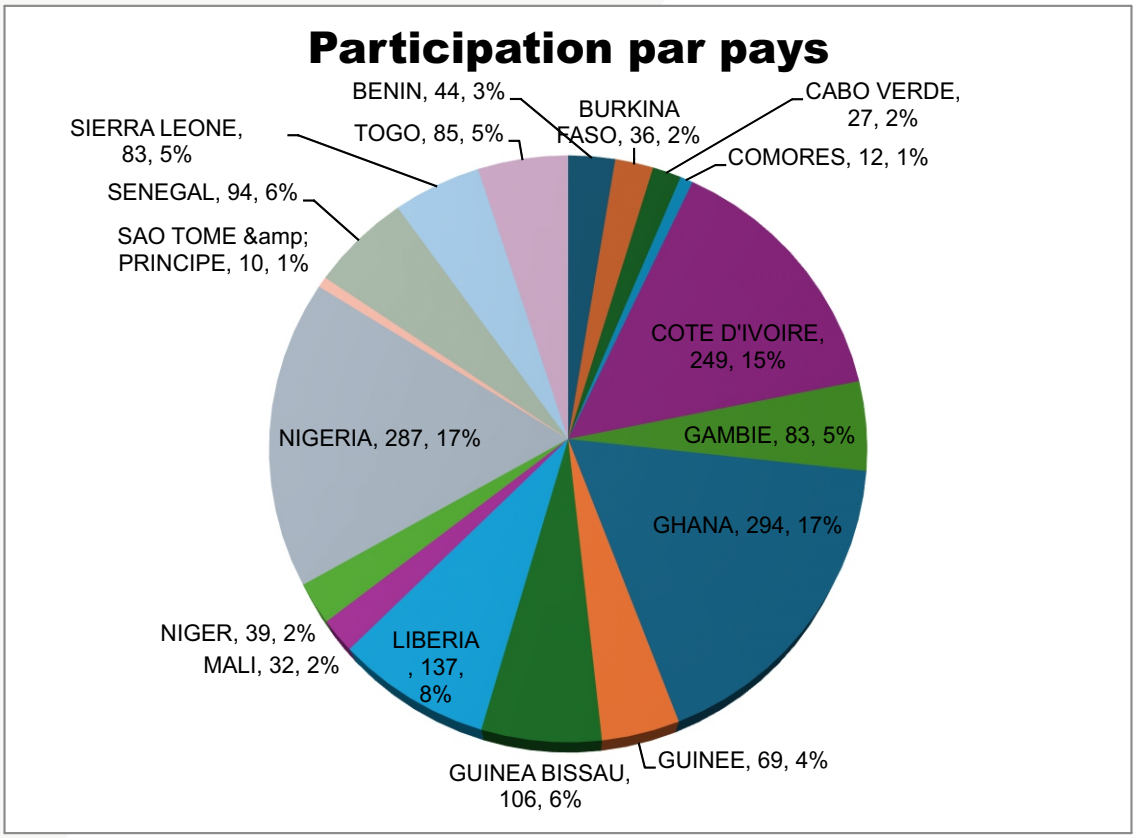
Les représentations graphiques de la participation par secteur, par genre et par État membre sont les suivantes.



Participation par genre[2]

[1]https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/09/Vision2050_EN_Web.pdf





Une brève description des activités est fournie ci-dessous.

[2]La nature de l'assistance technique en mode virtuel et hybride a rendu difficile la collecte des données nécessaires à la participation des femmes.

Activités réalisées au niveau national

Missions de reconnaissance sur la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités en matière de lutte contre le financement du terrorisme (LFT) du GIABA dans le cadre du Plan d'Action Prioritaire 2020-2024 de la CEDEAO,

Lors de sa session extraordinaire du 14 septembre 2019 tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso sur le terrorisme, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a passé en revue la situation sécuritaire régionale et redéfini les domaines d'intervention prioritaires afin de juguler efficacement l'expansion des attaques terroristes dans la région. Il a exhorté les acteurs régionaux et internationaux à coordonner leurs efforts et à mutualiser les initiatives visant à lutter contre le terrorisme et son financement.

Afin de créer toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre complète de la Composante 6, qui couvre la lutte contre le financement du terrorisme dans le Plan d'Action Prioritaire 2020-2024 de la Commission de la CEDEAO, le Secrétariat du GIABA a mené quelques actions préliminaires, entre autres : i) une évaluation des capacités de lutte contre le financement du terrorisme de cinq des pays de la CEDEAO les plus touchés par le terrorisme ; ii) l'élaboration d'un plan d'action régional au titre de la Composante 6 ; et iii) une Évaluation des besoins d'assistance technique.

Dans le cadre de la préparation de cette activité, deux missions de reconnaissance ont été menées à **Abuja, au Nigéria, les 29 et 30 janvier 2024** et à **Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 12 et 13 février 2024** par le Secrétariat du GIABA. Un représentant de la Cellule de Renseignements Financiers (NFIU ou CENTIF-Côte d'Ivoire) a pris part à chaque mission. Cette mission visait à explorer les domaines de partenariat et de soutien, et identifier les facilitateurs de formation pour la mise en œuvre du programme de création d'un vivier de formateurs régionaux par le biais d'un « programme de formation des formateurs ».

Soutien aux États membres concernant la lutte contre le financement du terrorisme (LFT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 6 du Plan d'Action Prioritaire de la CEDEAO relatif à la lutte contre le terrorisme.

Consciente des effets néfastes du terrorisme et de son financement sur les économies des États membres de la CEDEAO, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a ordonné, dans une déclaration faite en décembre 2020, la mise en œuvre d'un Plan d'action de lutte contre le terrorisme (2020 - 2024) qui se décline en huit (8) composantes. Ce plan fournit les fondements d'une approche intégrée de la lutte contre le terrorisme dans la région. La Composante six (6) de ce plan d'action est consacrée à la lutte contre le financement du terrorisme (LFT). Le GIABA a été chargé de mettre en œuvre la Composante 6 du Plan d'action conformément à son mandat en tant que plateforme régionale qui apporte un soutien aux États membres de la CEDEAO dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et ses infractions sous-jacentes, notamment le financement du terrorisme, et pour appliquer des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) selon des normes internationales acceptables. Conformément aux directives, le GIABA a entrepris plusieurs activités tant aux niveaux national que régional.

a. Atelier régional sur l'élaboration du Programme et des modules de formation sur la LFT, Abuja, Nigéria, 27 février - 2 mars 2024

1. L'atelier sur l'élaboration du programme de LFT s'est tenu à Abuja, au Nigéria, du 27 février au 2 mars. Il visait à réunir des experts pour examiner les modules de formation et les supports nécessaires à la tenue de l'atelier de formation des formateurs et parvenir à un accord à ce sujet.

2. Pour donner le ton à l'élaboration des programmes et des modules de formation, les experts en la matière ont fait les présentations thématiques ci-après lors de l'atelier : i) la situation du terrorisme et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest ; ii) les normes internationales en matière de lutte contre le terrorisme ; iii) les résultats du second Cycle des Évaluations Mutuelles des États membres du GIABA ; iv) les méthodologies applicables à l'évaluation nationale des risques de FT et à l'évaluation des stratégies de lutte contre le terrorisme ; et v) la formulation du programme global de formation des formateurs en matière de lutte contre le terrorisme. Au terme de l'atelier, les modules suivants ont été élaborés et adoptés en vue de la mise en œuvre des séquences de formation des formateurs tant aux niveaux régional que national.

- Module 1 : Introduction générale au financement du terrorisme et à la lutte contre le financement du terrorisme.
- Module 2 : Exigences juridiques et institutionnelles pour la lutte contre le financement du terrorisme.
- Module 3 : Évaluation du risque de financement du terrorisme et prévention de l'utilisation abusive des OBNL à des fins de financement du terrorisme.
- Module 4 : Enquêtes générales et financières sur le financement du terrorisme (y compris l'utilisation des renseignements financiers des CRF).
- Module 5 : Poursuites en matière de financement du terrorisme.
- Module 6 : Sanctions financières ciblées et recouvrement des avoirs.
- Module 7 : Coordination, coopération et collaboration aux niveaux national, régional et international.

Les experts formateurs retenus ont été invités à finaliser la préparation de l'agenda et des modules pour l'atelier régional de formation des formateurs (FdF) prévu du 11 au 22 mars 2024.

b. Formation des formateurs (FdF) sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT) dans les États membres du GIABA

3. Les ateliers de formation des formateurs ont été organisés avec succès en Côte d'Ivoire et au Nigéria respectivement à l'intention des pays francophones et anglophones. Les trois (3) pays suspendus par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (Burkina Faso, Mali et Niger) n'ont pas participé à la formation.

4. L'atelier avait principalement pour but de renforcer la capacité opérationnelle des institutions spécialisées dans la LFT, de fournir des supports de formation de base à l'usage d'instituts de formation sélectionnés dans les pays membres, d'impliquer les apprenants et de créer un cadre propice d'apprentissage pour les acteurs de la LFT, de créer une plus grande capacité à adapter la formation en enseignant aux participants la façon d'adapter les sessions de formation en vue de répondre aux besoins spécifiques et aux styles d'apprentissage de leur public. De même, il visait à renforcer l'expertise et les compétences techniques des responsables compétents dans la détection et les enquêtes ciblant des affaires complexes de crimes financiers, en particulier en relation avec le financement du terrorisme. Les recommandations suivantes ont été formulées:

Recommandations :

i) Tous les comités nationaux doivent faire appel aux formateurs nationaux pour dispenser leurs formations nationales à l'ensemble des parties prenantes à la LFT dans leur pays et s'efforcer d'élargir le groupe de formateurs disponibles au niveau local;

ii) Le GIABA doit approuver le démarrage des formations nationales, en tenant compte des pays prioritaires en fonction de la prévalence du terrorisme, des résultats du second Cycle des Évaluations Mutuelles et du démarrage du troisième Cycle des Évaluations Mutuelles ;

iii) Après avoir examiné la levée de la suspension des trois pays fortement touchés par le terrorisme, le GIABA doit approuver l'organisation de la formation des formateurs pour ces pays au cours du troisième trimestre 2024 ; et

iv) Le GIABA doit solliciter des fonds supplémentaires à la Commission de la CEDEAO et rechercher des partenariats avec des fournisseurs d'assistance technique dans l'optique d'accélérer la mise en œuvre des activités restantes de la Composante 6.

c. Formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme dans les États membres du GIABA à l'intention des pays de l'AES (Sénégal)

5. En partenariat avec le Centre de Formation Judiciaire de l'Ecole Nationale de la Magistrature du Sénégal, le GIABA a organisé, du 29 juillet au 09 août 2024, un atelier de formation des formateurs sur la LFT à l'intention des parties prenantes nationales du Burkina Faso, du Mali et du Niger à l'Hôtel Novotel de Dakar, au Sénégal. Ce programme a conclu la formation de formateurs initiée par le GIABA à Jacqueville, en Côte d'Ivoire, en mars 2024 destinée à ses pays francophones.

6. Cette formation visait à fournir à chaque pays des formateurs nationaux certifiés capables de dispenser des modules standardisés du programme de LFT élaboré par le GIABA. Y ont pris part une quarantaine de participants du Secrétariat du GIABA, des experts formateurs, des CENTIF, de l'ONUDC, de l'École de la Magistrature du Sénégal, des participants des Ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité, de la Défense, de l'Économie et des Finances, et des services de renseignement. Le principal résultat attendu de la formation était d'assurer la formation des formateurs compétents et opérationnels. La combinaison du renforcement des compétences andragogiques/pédagogiques et de la consolidation des connaissances techniques en matière de LFT a effectivement permis aux participants de devenir en deux semaines des formateurs polyvalents et compétents en matière de LFT, ; ils ont été capables d'acquérir de nouvelles compétences au cours de leurs sessions de présentation. En associant étroitement la forme et le contenu, la formation leur a doté d'outils leur permettant de concevoir et d'animer des sessions pertinentes et impactantes, favorisant ainsi le renforcement des capacités. Au terme de cette formation, les participants ont pu acquérir une expertise à la fois technique et pédagogique.

Recommandations:

i) Tous les comités nationaux doivent faire appel aux formateurs pour organiser des formations nationales à l'intention de l'ensemble des parties prenantes à la LFT dans leur pays et s'efforcer d'élargir le vivier de formateurs disponibles au niveau local;

ii) Le Secrétariat doit transmettre d'urgence le programme de LFT aux pays bénéficiaires et aux formateurs régionaux qui ont reçu une formation, et les inviter à organiser des séances de rétroaction au niveau national et à en rendre compte lors de la prochaine Plénière de la Commission technique du GIABA, en novembre 2024. Cette démarche permettrait de s'assurer que les formateurs ont une bonne maîtrise des modules;

iii) Le Secrétariat du GIABA doit s'assurer que les nouveaux formateurs sont impliqués autant que possible dans les

activités menées par le GIABA sur la LFT au niveau régional et dans leurs pays respectifs.

d. Atelier national sur la LFT à l'intention des États membres du GIABA dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 6 du Plan d'Action Prioritaire de la CEDEAO relatif à la lutte contre le terrorisme.

7. *Le Secrétariat du GIABA a organisé un atelier national sur la Lutte contre le Financement du Terrorisme à l'intention de la Côte d'Ivoire (6-10 mai 2024), du Ghana (6-10 mai 2024), du Nigéria (19-23 août 2024), du Togo (23-27 septembre 2024), du Libéria (23-27 septembre 2024) et du Sénégal (8-11 octobre 2024).*

8. Sous la direction d'un expert régional, des formateurs nationaux qui ont reçu une formation lors du programme régional de formation continue organisé à Abuja à l'intention des pays anglophones et à Abidjan à l'intention des pays francophones ont animé chaque atelier national. Les ateliers nationaux avaient pour but d'améliorer la compréhension des risques et des menaces liés au financement du terrorisme pour les États membres, d'améliorer la compréhension des exigences du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, d'améliorer les connaissances des participants sur les stratégies de lutte contre le Financement du Terrorisme, afin de valoriser leur travail dans leurs agences respectives, et favoriser la collaboration et le partage d'informations entre les parties prenantes sur la lutte contre le Financement du Terrorisme.

9. Les recommandations suivantes, entre autres, ont été faites aux États membres :

Recommandations à l'intention de la Côte d'Ivoire:

- Mettre en place un **Comité de travail** chargé de rédiger un **Manuel de procédure relatif à la lutte contre le financement du terrorisme (LFT)** précisant les rôles des acteurs clés.
- Identifier et lever les **obstacles juridiques** à la coopération nationale pour une réponse plus efficace aux défis liés à la LFT.
- Créer des **plateformes de dialogue permanent** entre les services de renseignement, les enquêteurs et les procureurs afin de faciliter la collaboration.
- Renforcer la **coopération avec les opérateurs de télécommunications** dans l'optique d'améliorer la fiabilité des données sur les enquêtes relatives à la LFT.
- Organiser **des ateliers de formation** à l'intention des forces de sécurité et de défense aux points d'entrée et de sortie sur la LBC/FT et sur les réglementations régissant les déplacements du bétail.
- Impliquer **les formateurs nationaux du GIABA** dans les discussions techniques sur la LBC/FT afin de renforcer leur expertise.

Recommandations à l'intention du Ghana:

- Identifier les secteurs prioritaires et mettre en place des modules de formation ciblés sur la LFT, adaptés à l'exposition au risque et aux obligations réglementaires de chaque secteur.
- Encourager les organismes sectoriels de réglementation et les organismes de surveillance à intégrer la sensibilisation à la LFT dans leurs programmes de conformité en cours.
- Créer un réseau national durable de formateurs grâce à l'identification et à la formation de participants compétents aux ateliers actuels et antérieurs sur la LFT, afin qu'ils servent de personnes-ressources au niveau national.
- Faciliter les formations conjointes, les exercices de simulation et les sessions de compte rendu impliquant des enquêteurs, des procureurs, des juges et d'autres autorités compétentes.

Recommandations à l'intention du Nigéria :

- Veiller à ce que **les exigences du GAFI soient intégrées** à l'ensemble des modules de formation afin de renforcer la conformité.
- **Harmoniser toutes les lois et réglementations relatives aux organisations** à **but non lucratif (OBNL)** avec les **recommandations du GAFI.**
- Infirmer l'arrêt de la Haute Cour qui a annulé une section de la Loi sur le blanchiment de capitaux (prévention et interdiction) concernant l'obligation des praticiens du droit, car cet arrêt constitue un revers majeur pour le pays dans ses efforts de LBC/FT.
- Les agences devraient demander de manière proactive des renseignements aux **CRF, qui jouent un rôle essentiel dans la LFT.**
- **Prendre des mesures visant à cerner pleinement les causes profondes de l'inscription du pays sur la Liste grise du GAFI afin de prendre des mesures correctives appropriées pour faciliter la sortie du pays du processus.**

Recommandations à l'intention du Sénégal:

- Organiser davantage d'activités de formation à la LFT à l'intention des forces de défense et de sécurité par l'intermédiaire de la CENTIF et du GIABA.
- Sensibiliser le public à la question de la lutte contre le terrorisme et son financement.
- Renforcer les lois et règlements dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme.
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs du système de justice pénale.
- Examiner et mettre à jour en permanence l'évaluation nationale du risque de financement du terrorisme.
- Établir des règlements permettant de régir les activités liées aux actifs virtuels et le système alternatif de transfert de fonds, en particulier le système « HAWALA ».
- Renforcer le mécanisme de recouvrement des produits du crime.

Recommandations à l'intention du Togo:

- **Intégrer le programme de LFT** dans les établissements de formation afin de garantir le **développement continu des compétences** des enquêteurs et des procureurs, et assurer un renforcement continu des capacités.
- Promouvoir des **ateliers nationaux spécialisés** sur la **coordination de la LFT et les sanctions financières ciblées, entre autres.**
- **Intégrer la LFT dans une stratégie et une politique plus larges de lutte contre le terrorisme.**
- Accorder la priorité aux discussions sur le renforcement de la coordination politique et opérationnelle entre les autorités chargées de la LFT et promouvoir les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires pour obtenir des résultats opérationnels.

Ateliers distincts de formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT) à l'intention des États membres anglophones de la CEDEAO à Abuja, au Nigéria, et les États membres francophones à Jacqueville, en Côte d'Ivoire - dans le cadre du Plan d'action de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO, 11 - 22 mars 2024.



Photo de famille des participants aux ateliers de formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT) au profit des États membres anglophones de la CEDEAO, à Abuja, au Nigéria, dans le cadre du Plan d'Action de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO, du 11 au 22 mars 2024.

Lors de son Sommet extraordinaire sur la lutte contre le terrorisme dans la région, qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 14 septembre 2019, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (AHOSG) a publié une Déclaration. Elle a adopté un Plan d'action 2020-2024 de lutte contre le terrorisme se déclinant en huit (8) composantes dont la Composante 6 du Plan d'action est axée sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT). Conformément à son mandat de servir de plateforme régionale pour aider les États membres de la CEDEAO à lutter contre le blanchiment de capitaux et ses infractions sous-jacentes et à appliquer les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le GIABA a été chargé d'assurer la mise en œuvre de la Composante 6 du Plan d'action.

La première étape a consisté en la tenue d'une réunion d'experts d'une semaine du 26 février au 1er mars 2024 à Abuja, qui a permis au Secrétariat du GIABA et aux experts anglophones et francophones d'identifier les points de convergence sur la structure des modules de formation prévus. L'atelier a permis aux différentes parties de s'accorder sur le contenu et le séquençage des modules, d'élaborer un plan de formation à l'intention de l'ensemble des pays du GIABA et de fixer le délai imparti pour l'organisation de la formation.

En collaboration avec l'Institut National d'Études de Sécurité (NISS), le GIABA a organisé un programme de renforcement des capacités de deux semaines sur la lutte contre le financement du terrorisme à l'intention des États membres anglophones du Groupe.

La formation des formateurs avait pour but d'assurer la formation d'un ensemble de formateurs potentiels qui serviraient d'experts nationaux pour dispenser les modules au niveau national à un large éventail de bénéficiaires dans leurs pays respectifs.

Suite à cette formation, deux formations nationales ont été organisées à l'intention de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Les formateurs nationaux qui ont bénéficié de la FdF ont assuré la formation d'environ 70 responsables, avec le soutien du GIABA et d'un expert de l'ONUDC pour la formation en Côte d'Ivoire.

Activités nationales de sensibilisation des médias à la LBC/FT/FP, 20 - 21 mars 2024 – Lomé, Togo

En tant que principal défenseur de la bonne gouvernance, y compris le développement économique et social durable, les médias demeurent essentiels à la mise en œuvre de mesures robustes de LBC/FT/FP. Par conséquent, le Secrétariat du GIABA a organisé une activité nationale de sensibilisation des médias en République Togolaise les 20 et 21 mars 2024 à Lomé. L'activité a contribué à créer des alliances avec les journalistes pour une meilleure diffusion de l'information sur les dispositifs de LBC/FT/FP et les missions du GIABA, renforçant ainsi les connaissances des organisations médiatiques sur les questions relatives aux mesures de LBC/FT/FP. Par ailleurs, le programme visait à susciter l'intérêt du public pour soutenir les efforts régionaux menés par le GIABA dans la lutte contre les effets délétères du BC/FT/FP sur les économies des États membres.

Environ vingt-cinq (25) responsables et représentants des médias ont participé à l'atelier ainsi que la CENTIF du Togo.

Activités nationales de sensibilisation des médias et de plaidoyer en faveur de la LBC/FT/FP, 26 - 27 mars 2024 - Freetown, Sierra Leone



Photo de famille des participants aux activités nationales de sensibilisation et de plaidoyer sur la LBC/FT/FP au profit des media, du 26 au 27 mars 2024, à Freetown, en Sierra Léone

L'activité récurrente de sensibilisation des médias à la LBC/FT/FP a souligné l'importance de sensibiliser les professionnels des médias aux questions relatives à la LBC/FT/FP. La plateforme contribue à améliorer les compétences nécessaires des journalistes pour rendre compte des crimes économiques et financiers.

Elle visait à:

- tirer parti de l'énorme potentiel des médias en vue de sensibiliser les populations d'Afrique de l'Ouest aux questions liées à la LBC/FT/FP;
- créer des alliances avec des journalistes pour mieux diffuser l'information sur les dispositifs de LBC/FT/FP et les missions du GIABA ;
- accroître l'intérêt des responsables des médias pour les questions relatives au BC/FT/FP, ainsi que pour leur rôle dans la lutte connexe ;
- assurer la liaison avec les médias afin de sensibiliser la population à l'impact néfaste du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; et
- susciter l'intérêt du public pour soutenir les efforts de LBC/FT/FP du secteur privé menés par le GIABA.

Au total, cinquante-cinq (55) journalistes et responsables des médias ont pris part à la session interactive.

Atelier national sur la LFT à l'intention du Nigéria dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 6 du Plan d'Action Prioritaire de la CEDEAO relatif à la lutte contre le terrorisme, 19-23 août 2024, Abuja, Nigéria

Une équipe composée d'un expert et d'un vivier de formateurs nationaux issus de ceux qui ont bénéficié de la formation des formateurs organisée par le GIABA à Abuja, au Nigéria, en mars 2024 a assuré la formation des formateurs. Les présentations ont été faites en séances plénières, suivies de travaux de groupe dans l'optique de renforcer la maîtrise des thèmes abordés dans toutes les présentations.

Ont participé à l'atelier soixante-deux (62) responsables impliqués dans la lutte contre le terrorisme et la LFT au Nigéria, notamment des commandants des opérations sur le théâtre de la lutte contre le terrorisme dans l'État de Borno et dans d'autres régions.

Formation nationale sur la lutte contre le financement du terrorisme : concevoir des outils et des stratégies efficaces pour lutter contre le financement du terrorisme - 17 - 19 septembre 2024, Abuja, Nigéria

Le deuxième rapport d'évaluation mutuelle du Nigéria a révélé un faible niveau d'efficacité dans la mise en œuvre du Résultat Immédiat 9 (Enquêtes et poursuites en matière de financement du terrorisme) et du Résultat Immédiat 10 (Mesures préventives et sanctions financières ciblées en matière de financement du terrorisme).

L'objectif principal de l'atelier était de s'assurer que le Nigéria met effectivement en œuvre les exigences des SFC, y compris toutes les résolutions actuelles et futures succédant à la résolution 1267 (1999), à savoir les résolutions mettant en œuvre le régime de sanctions contre Al-Qaida (1267/1989) et les résolutions mettant en œuvre le régime de sanctions de 1988, ainsi que toutes les futures résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui imposent des sanctions financières ciblées dans le contexte du financement du terrorisme, et que les institutions concernées peuvent mener de manière adéquate des enquêtes sur le financement du terrorisme et engager des poursuites connexes.

Atelier national de renforcement des capacités sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT), 23-27 septembre 2024, Lomé, Togo et Monrovia, Libéria

Le GIABA a octroyé un don d'un montant de 25 000 dollars chacun à la CENTIF du Togo et à l'Agence de Renseignement Financier du Libéria

pour organiser un atelier national de formation sur le financement de la lutte contre le terrorisme (LFT). Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action Prioritaire 2019 de la CEDEAO relatif à la lutte contre le terrorisme, qui vise à doter les pays de formateurs nationaux certifiés dans le programme de formation à la lutte contre le terrorisme élaboré par le GIABA.

Déploiement d'équipements de formation assistée par ordinateur (FAO) et d'apprentissage en ligne concernant la mise en place de centres de formation à l'apprentissage en ligne

1. Le programme de formation assistée par ordinateur (FAO)/d'apprentissage en ligne du GIABA désigne un programme continu de renforcement des capacités visant à aider les États membres à améliorer leurs connaissances en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'équipement de formation assistée par ordinateur (FAO)/d'apprentissage en ligne concernant la mise en place de centres de formation à l'apprentissage en ligne a été déployé au Nigéria (8 - 12 juillet 2024), en Gambie (12 - 16 août 2024), au Libéria (30 septembre - 4 octobre 2024), en Sierra Leone (9 - 13 décembre 2024) et au Ghana (16 - 20 décembre 2024).

 L'objectif principal du programme était de former la personne focale/responsable désignée dans les différentes Cellules de Renseignements Financiers (CRF) sur la plateforme de l'ONUDC et d'organiser des sessions de formation à l'intention des différentes parties prenantes de la LBC/FT dans les centres de formation nouvellement mis en place. L'installation du serveur dans les différents centres a permis l'intégration dans les réseaux des CRF, permettant à tout le personnel d'accéder à la plateforme depuis leurs bureaux sans avoir à se rendre au centre de formation. L'équipement offre également la possibilité d'être déployé de manière autonome dans les cas où la CRF peut dispenser des formations en dehors du centre de formation.

2. Les recommandations et actions de suivi suivantes ont fait l'objet de discussion :

- Le GIABA doit planifier l'acquisition d'autres serveurs auprès de l'ONUDC pour tous les États membres afin d'améliorer le renforcement des capacités dans la région ;
- Le GIABA doit encourager les Comités Interministériels (CIM) de chaque État membre à promouvoir les centres de formation, afin de garantir une large diffusion des connaissances en matière de LBC/FT dans l'ensemble du pays ;
- Le GIABA doit collaborer avec l'ONUDC en vue d'élaborer des modules (dans les trois langues) qui traitent des questions actuelles liées à la LBC/FT/FP prévalant dans l'espace CEDEAO ;
- Le GIABA doit collaborer avec l'ONUDC pour dispenser des cours de niveau avancé sur la lutte contre le financement du terrorisme (LTF) et le financement de la prolifération (FP) afin de contribuer au projet en cours dans le cadre du plan d'action de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO.

Activités réalisées au niveau régional

4ème formation des chefs de délégation aux réunions du GIABA, Saly-Portudal, Sénégal, 21 - 24 mai 2024

Le GIABA s'est engagé à s'assurer que les bonnes pratiques élaborées dans le Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité (PAAE), y compris les systèmes et procédures introduits dans le but d'améliorer le fonctionnement général du Secrétariat et la qualité du travail d'évaluation mutuelle/de suivi (par exemple, les programmes d'encadrement, les sessions de partage), continuent à produire les résultats attendus. En conséquence, le GIABA a institutionnalisé un

engagement régulier avec les délégations des États membres par le biais de réunions visant à développer les compétences, à partager les expériences, à examiner des questions de qualité et de cohérence, et à aider les membres à se familiariser avec les Documents de Gouvernance Interne (IGD) du GIABA.

S'appuyant sur l'engagement pris et les résultats des précédentes formations des chefs de délégation, et dans le cadre des préparatifs du GIABA pour son troisième cycle des évaluations mutuelles, la quatrième formation des chefs de délégation vise à améliorer et à soutenir la compréhension des délégations des États membres du GIABA concernant leur rôle dans les processus et procédures d'évaluation mutuelle/de suivi du GIABA et, en fin de compte, à améliorer leurs contributions à ces aspects du travail du GIABA. Cette formation avait pour principaux objectifs:

a) de renforcer et soutenir l'engagement des États membres dans les questions relatives aux REM/RdS en contribuant et en participant activement à la rédaction et à l'examen des REM/RdS ainsi qu'aux discussions connexes dans le cadre de l'actuel et du troisième cycle d'évaluations mutuelles ;

b) de poursuivre le renforcement des capacités des États membres ; et

c) de mobiliser les décideurs de haut niveau sur les questions relatives à la LBC/FT.

Environ responsables des États membres et quelques observateurs ont participé à la formation.

Atelier régional de renforcement des capacités sur la compréhension des risques de blanchiment de capitaux liés à la passation de marchés en Afrique de l'Ouest, Saly Portudal, Sénégal, 3-7 juin 2024

3. La passation de marchés demeure l'activité gouvernementale la plus vulnérable au gaspillage, à la fraude et à la corruption en raison de l'importance des flux financiers en jeu. À cet égard, des mesures doivent être prises en vue de promouvoir la transparence, la reddition de comptes et l'atténuation des risques liés à la passation de marchés.
4. En conséquence, un atelier régional de renforcement des capacités sur la compréhension des risques de blanchiment de capitaux liés à la passation de marchés en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Saly Portudal, au Sénégal, du 3 au 7 juin 2024.
5. Il a été organisé dans le but de doter les responsables de la passation de marchés des compétences requises pour comprendre les risques de corruption et de blanchiment de capitaux liés à la passation de marchés et d'en assurer le suivi. De plus, l'atelier a permis aux participants d'échanger et de partager leurs connaissances et leurs expériences sur les menaces et les vulnérabilités liées au blanchiment de capitaux dans la passation de marchés dans leurs pays respectifs, d'examiner les cadres réglementaires et institutionnels existants, d'identifier les bonnes pratiques et d'acquérir des connaissances sur l'utilisation efficace des exigences en matière de LBC/FT pour lutter contre la fraude, la corruption et l'évasion fiscale, entre autres, dans le secteur de la passation de marchés.
6. Les actions clés recommandées sont les suivantes :

Recommandations à l'intention des États membres:

i. Envisager de numériser les procédures de passation de marchés
ii. Intégrer les autorités chargées de la passation de marchés dans les cadres de LBC/FT
iii. Évaluer les risques liés à la passation de marchés
iv. Renforcer la transparence des bénéficiaires effectifs dans la passation de marchés

v. Améliorer la coordination et le partage d'informations sur les données relatives aux bénéficiaires effectifs

vi. Renforcer les capacités des responsables chargées de la passation de marchés en matière de LBC/FT/FP.

Recommandations à l'intention du GIABA :

i. Réaliser une étude typologique sur les risques de blanchiment de capitaux liés à l'utilisation abusive des systèmes de passation de marchés en Afrique de l'Ouest.

ii. Fournir un soutien financier et technique à tous les États membres pour qu'ils procèdent à des évaluations spécifiques des risques liés à l'utilisation abusive de la passation de marchés à des fins de blanchiment de capitaux.

iii. S'associer à d'autres organisations régionales et internationales pour promouvoir la mise en place d'un forum régional des autorités compétentes en matière de passation de marchés afin de partager des expériences sur les bonnes pratiques.

Atelier régional de sensibilisation à l'intention des Organisations de la Société Civile sur les exigences en matière de LBC/FT/FP - 4 - 6 juin 2024 - Accra- Ghana



Photo de famille des participants à l'atelier régional de sensibilisation des organisations de la société civile sur les exigences de la LBC/FT/FP, du 4 au 6 juin 2024, à Accra, au Ghana.

Le GIABA comprend l'importance des Organisations de la Société Civile (OSC) et continue d'organiser l'Atelier Régional de Sensibilisation à l'intention des OSC sur les exigences en matière de LBC/FT/FP en tant que partie prenante critique dans la lutte contre le BC/FT/FP. Les organisations de la société civile de tous les pays de la CEDEAO ont été sensibilisées pour mener des actions de plaidoyer, mobiliser le soutien du public et s'approprier la lutte contre le BC/FT/FP. L'atelier porte essentiellement sur la nécessité d'accroître la capacité de plaidoyer, de positionner les OSC comme des gardiens de la bonne gouvernance, et d'élever leur voix contre toutes les activités illicites qui favorisent le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La vice-ministre de la Justice de la République du Ghana, M^{me} Diana Asonaba, le Directeur Général du GIABA, M. Edwin W. Harris Jr. et le représentant du Directeur Général du Centre de Renseignements Financiers (FIC) du Ghana ont pris la parole lors de la séance d'ouverture de l'atelier. Cet atelier a permis aux membres de la société civile d'acquérir les compétences requises en matière de plaidoyer et d'approfondir leur compréhension de la LBC/FT/FP. Environ praticiens des OSC de tous les États membres ont participé à l'atelier.

Sommet de l'Afrique de l'Ouest sur la conformité, 2024 : Risques émergents et changements des normes du GAFI - Implications pour le secteur privé, 22 - 25 juillet, Monrovia, Libéria.

Le programme visait généralement à promouvoir la mise en œuvre effective des mesures

préventives de LBC/FT/FP et à préparer le secteur privé au troisième Cycle des Évaluations Mutuelles du GIABA. Il visait spécifiquement a) à sensibiliser les participants aux risques émergents et aux nouveaux changements apportés aux normes du GAFI ; b) à renforcer la capacité des participants à traiter de manière proactive les risques émergents et à prendre les mesures nécessaires pour aligner leurs cadres/programmes de conformité sur les normes révisées du GAFI ; c) à fournir une plateforme pour que les participants partagent leurs expériences, y compris l'identification des défis clés qui entravent la mise en œuvre efficace des mesures préventives de LBC/FT/FP et les meilleures pratiques qui faciliteront la conformité aux exigences de la LBC/FT/FP dans la région ; et d) sensibiliser le secteur privé sur les préparatifs du GIABA pour le 3ème Cycle des Évaluations Mutuelles.

Ont participé à ce programme cent quarante-huit (148) personnes issues des Cellules de Renseignements Financiers (CRF) et du secteur privé, notamment des banques, des compagnies d'assurance, des marchés de capitaux, des services de transfert de fonds ou de valeurs, des négociants en devises, etc.

Formation régionale sur le journalisme d'enquête sur les crimes économiques et financiers à l'intention des journalistes - 12 - 14 août 2024 - Cotonou, Bénin

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé un Atelier Régional de Formation sur le Journalisme d'Enquête sur les Crimes Économiques et Financiers, du 12 au 14 août 2024, à Cotonou, en République du Bénin.

Les objectifs de l'activité étaient les suivants : i) créer une alliance forte avec les médias de manière concertée pour une diffusion efficace des questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; ii) informer les médias sur les initiatives régionales en matière de LBC/FT, en particulier sur le mandat du GIABA ; iii) permettre aux journalistes ayant suivi la formation d'acquérir des techniques de recherche d'information et d'enquête ; iv) promouvoir, au sein des médias, la culture de l'enquête sur les pratiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) ; et v) renforcer le réseau de journalistes qui favoriserait une meilleure diffusion de l'information sur les dispositifs de LBC/FT.

Trente-cinq (35) professionnels des médias (télévision, radio, presse écrite, presse en ligne) des secteurs public et privé des États membres de la CEDEAO ont participé à l'atelier.

À l'issue de l'atelier, un groupe de journalistes a été sensibilisé sur les questions liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, ainsi qu'aux mesures à prendre en vue de lutter contre ces phénomènes. Les participants ont également exprimé leur volonté de collaborer avec le GIABA et les CENTIF de leurs pays dans leurs efforts en matière de LBC/FT.

Réunion de coordination en mode virtuel du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique du GIABA - 29 août 2024

L'assistance technique constitue un pilier important du mandat du GIABA. La demande d'assistance technique dans les États membres est en hausse, ce qui souligne l'urgence de recourir aux nouvelles technologies afin d'atteindre un plus grand nombre de parties prenantes de la LBC/FT. Ainsi, il est nécessaire de disposer d'une plateforme formelle visant l'harmonisation, la coordination et la collaboration des différents efforts en vue de garantir l'efficacité de l'assistance technique fournie aux États membres par le Secrétariat du GIABA et les partenaires au développement.

Plus de trente-cinq (35) coordinateurs chargés de l'assistance technique désignés par les États membres et les partenaires techniques et financiers ont participé à la session, démontrant

ainsi l'engagement collectif à l'égard de notre mission.

Cours de formation aux Normes du GAFI dispensé en français (STC-34-2024) - 4 - 8 novembre 2024, Dakar, Sénégal

En collaboration avec le GIABA, l'Institut de Formation du GAFI a organisé le Cours de formation aux Normes du GAFI dispensé en français (STC-34-2024-) du 4 au 8 novembre 2024 à Dakar, au Sénégal. La formation a été dispensée par l'Institut de Formation du GAFI et animée par des experts du FMI et des juridictions belges et luxembourgeoises membres du GAFI. Au total, 39 participants issus de 14 pays, deux organismes régionaux de réglementation et de supervision d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et le Secrétariat du GIABA ont participé au programme.

Table ronde régionale conjointe GIABA-CCDG et Atelier à l'intention des femmes sur la criminalité transnationale organisée - Impact du BC/FT dans l'espace CEDEAO, Accra, Ghana, 17 - 19 décembre 2024

La collaboration entre les Institutions de la CEDEAO a été encouragée afin d'assurer une exécution harmonieuse du mandat des Institutions de la Communauté. En particulier, afin de répondre aux besoins communs et dans le cadre de son mandat de sauvegarde du Plan d'Inclusion du Genre de la CEDEAO, le Secrétariat du GIABA, en partenariat avec le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), a organisé une table ronde et un atelier réservés aux femmes et axés sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur les femmes et les risques de la criminalité transnationale organisée au sein de l'espace CEDEAO.

Soixante-dix-neuf (79) participants issus des ministères, départements et agences gouvernementaux compétents en matière de genre, des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), des groupes de jeunes et des Organisations de la Société Civile (OSC) des États membres de la CEDEAO ont assisté à l'atelier sous la forme d'une table ronde. Y ont également participé des experts de l'Institut pour l'Égalité et l'Équité des Genres de Cabo Verde (ICIEG), de l'Initiative Mondiale de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (GI-TOC), de l'Agence de renseignement financier de la Sierra Leone, du ROAJELF, des Cellules de Renseignements Financiers du Nigéria et du Ghana, ainsi que le personnel du Secrétariat du GIABA.

Le document clé élaboré par les participants sert de guide pour l'assistance technique ciblée et le renforcement des capacités des femmes.

Conclusion

Au cours de la deuxième année de sa mise en œuvre en 2024, le Plan d'Action Stratégique 2023-2027 a permis de réaliser davantage de progrès dans l'amélioration de la LBC/FT/FP dans les États membres du GIABA. En 2024, des mesures ont été mises en place pour démarrer une surveillance efficace des activités liées à l'assistance technique fournies aux États membres. Le Secrétariat du GIABA s'engage à combler l'écart entre l'assistance technique fournie et les évaluations de l'efficacité des États membres lorsque le troisième cycle des évaluations mutuelles des États membres du GIABA débutera en 2026. Par conséquent, il est indispensable de veiller à ce que l'assistance technique fournie réponde aux besoins prioritaires des États membres.



CHAPITRE 5

INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION ET PARTENARIATS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

La lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération est un programme mondial auquel participent diverses parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Le GIABA est un acteur majeur du réseau mondial de LBC/FT/FT, et ses activités se recoupent avec celles de nombreuses organisations et plateformes régionales et internationales. Le renforcement et le maintien des relations avec ces organismes constitue une priorité absolue pour le GIABA. Dans ce contexte, au cours de l'année sous revue, le GIABA a renforcé ses engagements et ses collaborations avec des partenaires stratégiques afin de promouvoir la conformité aux normes internationales en matière de LBC/FT/FP et de répondre aux nouveaux défis et aux menaces émergentes en matière de LBC/FT/FP dans la région. En particulier, le Secrétariat a consolidé son partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT), et a collaboré avec le Groupe d'Action Financière, le Groupe Egmont des CRF, la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIM Bank), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et d'autres partenaires en vue de renforcer les alliances régionales et mondiales de lutte contre le BC/FT/FP et pour améliorer la capacité des États membres à appliquer efficacement les mesures de LBC/FT/FP. En conséquence, le Secrétariat a œuvré en étroite collaboration avec les partenaires au développement dans le cadre du Groupe de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA afin de renforcer le soutien technique fourni aux États membres et d'améliorer la coordination de l'assistance technique dans le cadre des efforts régionaux de LBC/FT/FP. Cette collaboration a contribué à réduire au minimum les chevauchements et les doubles emplois dans la fourniture de l'assistance technique, assurant ainsi une gestion efficace de ressources limitées. De même, le Secrétariat a renforcé la coordination et les engagements avec le GAFI et d'autres ORSG, en particulier le Groupe Anti Blanchiment de l'Afrique Orientale et Australe (GABAOA) et le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), le Centre Egmont d'Excellence et de Leadership des CRF (ECOFEL), et d'autres partenaires régionaux et internationaux sur des questions d'intérêt stratégique. Le GIABA a participé à des réunions multilatérales régulières en marge des Plénières du GAFI, a mis en œuvre des programmes conjoints et a contribué à l'exécution des activités et des réunions Statutaires des partenaires.

En outre, le GIABA a continué à explorer activement les moyens de nouer de nouveaux partenariats afin d'élargir ses réseaux et de promouvoir l'efficacité des dispositifs de LBC/FT/FP dans la région.

La synthèse et les résultats des activités entreprises par le Secrétariat en vue de renforcer l'intégration régionale et la coopération avec ses partenaires en 2024 sont présentés ci-dessous :

INTÉGRATION RÉGIONALE ET PARTENARIATS

RÉUNIONS STATUTAIRES DU GIABA

Les 41ème et 42ème Réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA se sont tenues respectivement en mai et novembre 2024, afin d'examiner les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP. Les réunions ont permis d'examiner les rapports techniques présentés par le Secrétariat du GIABA, les Rapports de Suivi (RdS) soumis par les États membres, ainsi que les études de recherche et de typologie du GIABA. Le Second Cycle des REM de l'Union des Comores et de Sao Tomé-et-Principe ont été examinés et adoptés. En outre, les 28ème et 29ème réunions du Comité Ministériel du GIABA (CMG) se sont tenues respectivement en juin et en novembre 2024, afin d'examiner et d'approuver les Rapports d'Évaluation Mutuelle

de l'Union des Comores et de Sao Tomé-et-Principe, les rapports des 41ème et 42ème Réunions de la Plénière et d'autres propositions et décisions de la Plénière qui lui ont été présentées.

Les synthèses des 41ème et 42ème Réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA sont présentées ci-dessous.

41ème Réunion de la Commission Technique/Plénière, Pointe Serene, Sénégal, 26 - 31 mai 2024

La 41ème Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA s'est tenue en mode hybride du 26 au 31 mai 2024, à Pointe Sérénée, au Sénégal. Les réunions du Groupe de Travail sur d'Évaluation et la Conformité (GEC), du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG), du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique et du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA se sont tenues dans le cadre des réunions préliminaires à la 41ème Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA.

La Plénière a examiné les recommandations du GEC sur les 1er, 2e et 3e Rapports de Suivi (assorties de réévaluation) de la Côte d'Ivoire, de la Gambie et du Bénin respectivement, en ce qui concerne les progrès réalisés en vue de combler les faiblesses identifiées dans leurs Rapports d'Évaluation Mutuelle (REM). La Plénière a décidé de relever les notes attribuées à certaines Recommandations, conformément aux normes internationales. Les pays ont été maintenus dans le processus de Suivi Renforcé et ont été invités à soumettre leurs 2e, 3e et 4e RdS lors de la Plénière en mai 2025.

Le premier RdS du Libéria, les deuxièmes RdS du Togo et de la Guinée-Bissau, et les cinquièmes RdS du Burkina Faso et de Cabo Verde ont été présentés à la Plénière en tant que documents d'information, les pays n'ayant pas sollicité de réévaluation. La Plénière a pris note des mesures prises par les pays pour améliorer leur conformité technique aux Normes du GAFI et l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT depuis l'adoption de leurs REM ou la présentation de leur dernier RdS, et a encouragé les pays à poursuivre leurs efforts visant combler les insuffisances identifiées dans leurs REM.

La 41ème Réunion de la Commission Technique/Plénière a également adopté le Second Cycle du REM de l'Union des Comores. Conformément aux Processus et aux Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA, la Plénière a placé le pays dans le processus de suivi renforcé et a demandé à l'Union des Comores de soumettre leur premier RdS à la Plénière en mai 2025.

D'autres documents ont été adoptés par la Plénière, il s'agit : du Rapport d'Activité Succinct du Directeur Général, du rapport de la coprésidence du RTMG, du Mémorandum sur la Sortie du Sénégal du Processus de Suivi du Second Cycle des Évaluations du GIABA et le Processus et les Procédures du Troisième Cycle des Évaluations Mutuelles du GIABA. En outre, le Secrétariat a fait le point sur les préparatifs du Troisième Cycle des Évaluations.

Quarante-deuxième Réunion de la Commission Technique/Plénière, Freetown, Sierra Leone, 17 - 22 novembre 2024



Photo de famille des participants à la 42ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA, tenue à Freetown, en Sierra Léone, du 17 au 22 novembre 2024

La 42ème Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA s'est tenue à Freetown, en Sierra Leone, du 17 au 22 novembre 2024. Les réunions préliminaires suivantes du GEC, du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes/Groupe d'examen des politiques (RTMG/PRG), du Groupe de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA et du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA ont eu lieu.

La Plénière a examiné les recommandations du GEC sur les 3e et 4e Rapports de Suivi assorties de réévaluations conformément à la conformité technique pour le Nigéria et la Sierra Leone, respectivement, en ce qui concerne les progrès réalisés visant à remédier aux faiblesses identifiées dans leurs REM. La Plénière a révisé les notes de certaines Recommandations du GAFI à la hausse, conformément aux normes internationales. Les deux pays ont été maintenus dans le processus de suivi renforcé et ont été invités à soumettre leurs prochaines RdS à la Plénière en novembre 2025. Le 1er RdS de la Guinée, le 3e RdS du Niger, le 5e RdS du Mali, le Mémorandum sur le Statut du Burkina Faso, du Mali et du Niger, et le Mémorandum sur l'adhésion de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ont été présentés à la Plénière à titre d'information uniquement. En ce qui concerne le suivi des évaluations mutuelles, la Plénière a pris note des mesures prises pour améliorer la conformité technique des pays aux Normes du GAFI et l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT depuis l'adoption de leurs REM et/ou de leurs derniers RdS. La Plénière a exhorté les pays à poursuivre leurs efforts visant à combler les faiblesses identifiées dans leurs REM. Les pays restent dans le processus de Suivi Renforcé et devraient soumettre leurs prochaines RdS à la Plénière du GIABA en novembre 2025. La Plénière a pris note du 6e RdS du Sénégal, adopté par procédure écrite.

La Plénière a également adopté le Second Cycle du REM de Sao Tomé-et-Principe et, conformément au Processus et Procédures d'Évaluation Mutuelle du GIABA, a placé le pays dans le Processus de Suivi Renforcé. Elle a demandé au pays de soumettre son premier RdS à la Plénière en novembre 2025. La Plénière a également examiné et adopté le Rapport d'Activité Succinct du Directeur Général, le

Rapport du RTMG/PRG et les Mémorandums pour la sortie du Burkina Faso du 2e Processus de Suivi. La Plénière a également fait le point sur les résultats de la Plénière et des réunions des Groupes de Travail du GAFI d'octobre 2024.

Vingt-huitième réunion du Comité Ministériel du GIABA, Pointe Sarène, Sénégal, 1er juin 2024

La 28ème Réunion du CMG s'est tenue le 1er juin 2024 à Pointe Sarène, au Sénégal. Elle a été précédée par la 41ème Réunion de la Commission Technique/Plénière. Le CMG a approuvé les rapports de la 41ème Réunion de la Commission Technique/Plénière, le Rapport d'Activité Succinct du Directeur Général, le 3e Cycle des Processus et Procédures des Évaluations Mutuelles du GIABA, les demandes d'adhésion de la Banque africaine d'import-export et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ainsi que le Second Cycle du REM de l'Union des Comores. Le CMG a suivi une présentation sur le Statut des États membres du GIABA dans le cadre du processus de l'ICRG et sur l'état d'avancement du Processus des Évaluations Mutuelles. Le CMG a pris note des progrès réalisés par les États membres dans le cadre du processus de l'ICRG et les a exhortés à intensifier leurs efforts et à collaborer avec le GIABA et le GAFI afin de combler les faiblesses identifiées dans les Plans d'Action convenus.

Vingt-neuvième réunion du Comité Ministériel du GIABA, Freetown, Sierra Leone, 23 novembre 2024

La 29ème Réunion du CMG s'est tenue le 23 novembre 2024 à Freetown, en Sierra Leone. La réunion, qui a été précédée par la 42ème Réunion de la Commission Technique/Plénière, a examiné et approuvé le Rapport d'Activité Succinct du Directeur Général, le Rapport de la 42ème Réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA, le Mémorandum sur l'examen de la sortie de l'Alliance des États du Sahel (AES) du GIABA, le Mémorandum sur l'adhésion de Sao Tomé-et-Principe. Elle a également examiné et approuvé le Second Cycle du REM de Sao Tomé-et-Principe et a exhorté le pays à mettre en œuvre les actions prioritaires et recommandées dans son rapport afin d'améliorer la conformité aux Normes internationales en matière de LBC/FT/FP. Le CMG a pris note de la présentation du statut des États membres du GIABA dans le cadre du processus de l'ICRG ainsi que de l'état d'avancement du Processus des Évaluations Mutuelles et a invité les États membres de l'ICRG à prendre les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre effective et l'achèvement de leurs Plans d'Action.

Forum Régional de la CRF



Photo de famille des participants à la 25ème réunion du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA, tenue le 20 novembre 2024 à Freetown, en Sierra Léone.

Les 24ème et 25ème Réunions du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA se sont tenues respectivement le 29 mai à Pointe Sarène, au Sénégal, et le 20 novembre 2024 à Freetown, en Sierra Leone, dans le cadre des réunions préliminaires aux 41ème et 42ème Réunions de la Plénière du GIABA.

La 24ème réunion a examiné et adopté le rapport de sa 23ème réunion, le Rapport sur l'état d'avancement des activités du Secrétariat et du Forum, et a pris connaissance de l'état d'avancement des demandes d'adhésion au Groupe Egmont pour les États membres, ainsi que des présentations d'Interpol et du Groupe Egmont. Le Forum a nommé le Chef de la CRF du Mali en tant que Président pour un mandat de deux ans à compter de mai 2024.

La 25ème Réunion du Forum a examiné et adopté le rapport de sa 24ème Réunion. Il également examiné les points d'information concernant l'état d'avancement des demandes d'adhésion au Groupe Egmont des CRF de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone et a pris note de l'admission de la CRF du Libéria au sein du Groupe Egmont en juin 2024. Le Forum a également examiné des points d'information sur les mesures visant à repositionner le Secrétariat de l'UGF-SMG et à améliorer ses activités et ses plans.

Groupe de Travail sur l'Assistance Technique du GIABA

Les réunions du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique du GIABA se sont tenues respectivement le 29 mai et le 20 novembre 2024. Le Secrétariat a fait des présentations relatives à ses Activités sur l'assistance technique, le Rapport sur les Besoins en Assistance Technique des États membres en 2025, le statut des Coordinateurs chargés de l'assistance technique, le Portail sur l'Assistance Technique du GIABA, et un mémorandum sur les modalités opérationnelles du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique du GIABA. En outre, les partenaires techniques et financiers ont informé le Forum de la nature de l'assistance fournie aux États membres au cours des périodes sous revue et de leur soutien technique prévu pour la région, ainsi que de la manière dont les États membres peuvent accéder à l'assistance technique.

Les États membres ont été exhortés à mobiliser les partenaires techniques et financiers dans le cadre d'une relation bilatérale sur leurs besoins en assistance technique par le biais des canaux appropriés fournis par les partenaires. Les États membres ont exprimé leur profonde gratitude au Secrétariat du GIABA et aux partenaires techniques et financiers pour leur assistance, et ont souligné la nécessité de maintenir ce soutien en vue de les aider à relever de manière adéquate les défis existants et émergents en matière de BC/FT dans leurs pays.

Réunion du Réseau africain pour la transparence des bénéficiaires effectifs, 9 - 10 octobre 2024, Mahé, Seychelles

La réunion du Réseau Africain pour la Transparence des Bénéficiaires Effectifs (AfBOTN) a été organisée conjointement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO), Open Ownership, et le Gouvernement des Seychelles. Elle a permis aux principales parties prenantes d'échanger leurs expériences, de partager les meilleures pratiques et de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre des réformes efficaces en ce qui concerne la transparence des bénéficiaires effectifs. L'implication des ORSG tels que le GIABA dans l'agenda de transparence des bénéficiaires effectifs est essentielle et vise à donner un élan à la mise en œuvre des réformes en matière de transparence des bénéficiaires effectifs qui favorisent la transparence, l'intégrité et la conformité. Le GIABA a présenté des expériences régionales et ses efforts en cours pour renforcer la transparence des bénéficiaires

effectifs, notamment la création du Forum Ouest-Africain pour la Transparence des Bénéficiaires Effectifs (WABOT-Forum).

Deuxième réunion annuelle du Comité de Liaison Anti Blanchiment de la Zone Franc (CLAB), Paris, France, 19 octobre 2024

La deuxième réunion annuelle du Comité de Liaison Anti Blanchiment de la Zone Franc (CLAB) a été suivie par les dirigeants et les hauts représentants de ses institutions membres, notamment les commissaires de la CEMAC et de l'UEMOA, le Gouverneur de la BEAC, le Sous-gouverneur de la Banque de France, le Président de la COSUMAF, les Secrétaires généraux des commissions bancaires de la CEMAC et de l'UMOA, ainsi que le Secrétaire Exécutif du GAFI. La réunion a permis de finaliser les réformes des cadres institutionnels et fonctionnels du CLAB en cohérence avec l'évolution des modalités de la coopération monétaire entre les États membres de la CEMAC et de l'UEMOA, l'Union des Comores et la France.

Cinquième Réunion Plénière, Forum mondial de Lutte contre le Terrorisme - Groupe de Travail sur le Renforcement des Capacités en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 11 - 13 juin 2024

La réunion a été organisée par les Coprésidents du Groupe de Travail en Afrique de l'Ouest du Forum mondial de Lutte contre le Terrorisme (Algérie et Allemagne) en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC ROSEN). La réunion a rassemblé des experts de haut niveau du secteur de la sécurité, du système judiciaire et des décideurs politiques de la région de l'Afrique de l'Ouest, des États membres du Forum mondial de Lutte contre le Terrorisme (GCTF), ainsi que des organisations internationales et des organisations non gouvernementales concernées.

En tant qu'organisme chargé de fournir l'assistance technique et organisme d'évaluation, la participation du GIABA à ce Forum visait à renforcer son partenariat et sa collaboration avec le GTCF et d'autres partenaires importants dans le cadre des responsabilités collectives et partagées de lutte contre le terrorisme/financement du terrorisme et à explorer des moyens de collaboration visant à améliorer la capacité et le soutien aux États membres du GIABA dans la mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le financement du terrorisme.

Soixante-dix-huitième réunion du Conseil Exécutif et Quarante-deuxième Assemblée Générale de l'Association des Banquiers d'Afrique de l'Ouest, Freetown, Sierra Leone, 8 - 9 août 2024

La réunion a rassemblé des Directeurs généraux de banques, des Cadres de l'Association mondiale des banques et des Responsables de banques centrales des États membres, ainsi que des organisations internationales concernées, dont le GIABA, pour discuter d'un large éventail de questions sous le thème « Naviguer dans l'avenir du secteur bancaire : Critères relatifs à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG), durabilité et transformation numérique ». Les délégués ont noté que les Normes internationales d'information financière (IFRS 9) sont un outil précieux qui peut être utilisé pour lutter contre les crimes financiers, et que leur adoption peut avoir un impact positif sur les efforts en matière de LBC/FT/FP. En outre, les IFRS peuvent faciliter une plus grande coopération internationale en matière de LBC/FT/FP. En ce qui concerne le système de règlement transfrontalier, les participants ont noté qu'un système de règlement transfrontalier efficace est essentiel pour le commerce et les investissements. En ce qui concerne la gestion et le recouvrement des dettes, les délégués ont réitéré l'importance des stratégies proactives de

gestion des dettes pour les entreprises et les institutions financières, des considérations juridiques et éthiques dans la collecte et le recouvrement des dettes, et d'une collaboration efficace entre les créanciers et les débiteurs afin de faciliter la négociation des conditions de remboursement, évitant ainsi le défaut de paiement. La participation du GIABA à la réunion visait à améliorer la collaboration avec le WABA dans le but de faciliter un meilleur engagement avec les échelons supérieurs du secteur bancaire dans notre responsabilité commune de mettre en œuvre des mesures préventives efficaces de LBC/FT/FP. En outre, la réunion a permis d'explorer des moyens de collaboration permettant de renforcer la capacité du secteur financier à se conformer aux obligations de LBC/FT/FP.

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

Plénières du GAFI, Paris, France, 19 - 23 février 2024 ; Singapour, 26 - 28 juin 2024 ; Paris, France, 23 - 25 octobre 2024

Au cours de l'année, le GIABA a participé aux trois (3) réunions de la Plénière du GAFI. Ces réunions ont examiné et adopté les REM et les RdS de certains États membres du GAFI et des ORSG, ainsi que les rapports sur l'état d'avancement du Plan d'Amélioration de l'Efficacité (PAE) du GIABA. Parmi les autres résultats importants de ces réunions figurent l'adoption de certains documents d'orientation du GAFI et l'approbation des priorités du GAFI sous la présidence mexicaine. Deux juridictions, les îles Caïmans et le Sénégal, ont été invitées à participer aux réunions Plénières et aux réunions des Groupes de Travail du GAFI en tant qu'invités. D'autres résultats importants des réunions du GAFI concernant le GIABA sont résumés ci-dessous:



Délégation du GIABA aux réunions du groupe de travail du GAFI et plénière à Singapour, juin 2024

Sortie du Sénégal du processus de l'ICRG - Le GAFI a retiré le Sénégal de sa liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée à la suite d'une visite sur place réussie et a donc mis à jour ses déclarations sur les « juridictions à haut risque et autres juridictions soumises à une surveillance renforcée ».

Inclusion de la Côte d'Ivoire sur la liste grise du GAFI - Le GAFI a ajouté la Côte d'Ivoire à la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée. Les autres membres du GIABA figurant sur la liste grise du GAFI sont le Burkina Faso, le Mali et le Nigéria. Les réunions Plénières du GAFI ont examiné les progrès réalisés par ces pays dans la mise en œuvre de leurs Plans d'Action respectifs, les ont maintenus sous surveillance active (liste grise) et les ont exhortés à poursuivre la mise en œuvre de leurs plans d'action et à demander un engagement politique de haut niveau pour faciliter leur sortie

du processus de surveillance de l'ICRG. Le GIABA prend des mesures en vue d'apporter le soutien technique nécessaire à ces pays, notamment dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.

Des réunions bilatérales et multilatérales ont également été organisées avec des partenaires techniques et d'autres ORSG en marge des Plénières. Les réunions ont porté sur les projets/activités de collaboration actuels et futurs (renforcement des capacités, préparation de la prochaine série d'évaluations mutuelles, notamment la formation des évaluateurs) et sur la manière de renforcer la collaboration dans la fourniture de l'assistance technique.

Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité (PAAE) du GIABA : la Plénière du GAFI a approuvé la première mise à jour annuelle des progrès réalisés depuis la fin du PAAE du GIABA en octobre 2023. La Plénière a invité le GIABA à fournir une mise à jour sur le recrutement du Directeur de l'Évaluation et de la Conformité (DEC) en février 2025 et à fournir un deuxième rapport annuel sur la mise en œuvre des priorités à long terme en octobre 2025, en mettant l'accent particulièrement sur les évaluations mutuelles et les processus de suivi et la préparation du prochain cycle ; l'impact des outils pour gérer le Secrétariat et les ressources des membres ; et les échanges entre les États membres et le Secrétariat.

Avenir des États du Sahel et statut de Sao Tomé et Principe - Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont informé les autorités de la CEDEAO de leur intention de se retirer du bloc régional en janvier 2025, ce qui aura un impact sur leur adhésion au GIABA. Le Groupe a confirmé que les options pour le maintien de l'adhésion des pays du Sahel en tant que membres du Groupe non membres de la CEDEAO feront l'objet de discussion lors des réunions du GIABA de novembre 2024. En outre, Sao Tomé-et-Principe ne respecte pas ses obligations en tant que membre, ce qui pourrait engendrer d'autres mesures. Le Secrétariat du GAFI s'est engagé à poursuivre le dialogue avec le GIABA sur ces questions et à fournir un point d'information à la Plénière en février 2025.

Nomination du Groupe de Pilotage du GAFI pour 2024-2026

Le Groupe de Pilotage du GAFI (GPG) sert d'organe consultatif pour le Président et est présidé par lui. Son rôle et sa composition sont régis par les *principes de gouvernance interne du GAFI*. Le Président propose la composition du Groupe de Pilotage sur la base des recommandations du nouveau Président. La Plénière examine et approuve la composition du Groupe lors de la Plénière de juin, avant le début de la présidence suivante.

Le Président entrant recommande les *membres non officiels* à l'approbation de la Plénière avant le début de sa présidence. La sélection des membres du Groupe de Pilotage tient compte de la représentation géographique et régionale, de la diversité des membres du GAFI et de la taille de l'économie des membres proposés, du niveau de participation aux activités du GAFI et des ORSG et d'autres engagements internationaux pertinents.

Reconnaissant l'importance du partenariat stratégique avec le Réseau Mondial et la nécessité de l'inclusivité et de la collaboration, la Présidence mexicaine a identifié le *renforcement de la cohésion du Réseau Mondial* comme une priorité clé de son mandat 2024 - 2026. Ainsi, pour réaliser cette priorité, la Présidence mexicaine a poursuivi l'**Initiative des Invités de la Présidence (IGP)** en invitant des membres invités à assister et à participer au Groupe de Pilotage du GAFI pendant trois cycles de Plénière. La participation à l'IGP contribue à promouvoir la transparence et une plus grande diversité de points de vue sur des questions d'intérêt mondial.

Conformément aux prévisions, le Président du GAFI a nommé le Directeur Général du GIABA, M. Edwin Harris Jr, et la Cheffe de la Délégation Suédoise aux réunions du GAFI, M^{me} Emma Kershaw, en qualité de membres temporaires du Groupe de Pilotage du GAFI dans le cadre de l'Initiative des Invités. La Plénière d'octobre 2024 du GAFI a pris acte de la nouvelle composition du Groupe Pilotage du GAFI à compter du début de la Présidence mexicaine le 1er juillet 2024. En conséquence, le Directeur Général participera aux réunions du Groupe de Pilotage du GAFI pendant trois cycles de Plénière, jusqu'au 30 juin 2025.

Réunion des Organismes Régionaux de Style GAFI - 20^{e} Réunion de la Commission Technique/Plénière du GABAC, Libreville, Gabon, 25 - 29 mars 2024

Conformément à son objectif stratégique et au principe de réciprocité entre les ORSG, le GIABA a participé à la 20ème Réunion de la Commission Technique/Plénière du GABAC afin de renforcer la collaboration et de partager son expérience régionale dans des domaines critiques, y compris l'engagement des États membres dans la mise en œuvre de la LBC/FT/FP, la promotion de l'engagement et de l'appropriation des pays évalués dans le processus des Évaluations Mutuelles, l'examen et l'adoption des REM et des RdS, et d'autres enseignements qui pourraient renforcer le travail d'un ORSG et de ses États membres dans la mise en œuvre de mesures robustes en matière de LBC/FT/FP.

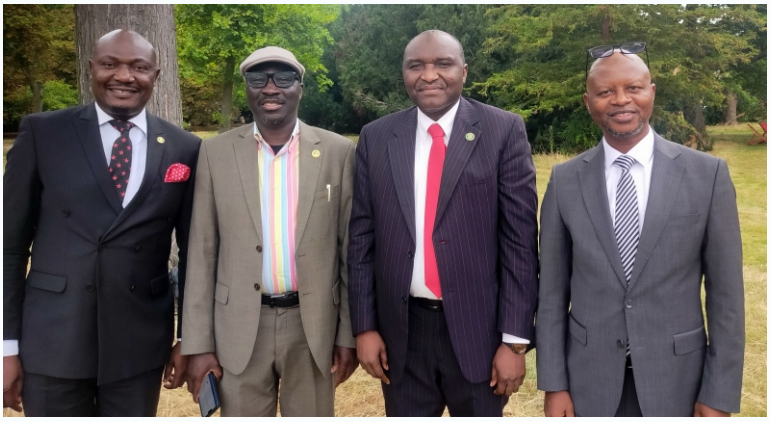
Trentième réunion de la Plénière du Groupe Egmont, Paris, France, 2 - 7 juin 2024

Le Secrétariat du GIABA a participé à la 30ème Réunion de la Plénière du Groupe Egmont et aux réunions des groupes régionaux dans le cadre des efforts visant à renforcer son partenariat et sa collaboration avec le Groupe Egmont et à explorer des moyens de collaboration en vue d'améliorer le soutien aux États membres du GIABA. La CRF du Libéria a été admise au sein du Groupe Egmont, ce qui devrait renforcer les efforts nationaux du pays en matière de LBC/FT et, en fin de compte, faciliter la réalisation des objectifs généraux du GIABA. Des points d'information sur l'état des demandes d'adhésion de la Gambie et de la Sierra Leone au Groupe Egmont ont fait l'objet de discussion. Le GIABA continuera à soutenir et à s'engager auprès de ses co-parrains et à accorder la priorité au soutien de ces CRF candidates membres pour la réalisation de leur adhésion au Groupe Egmont.

Le GIABA a également participé aux réunions du Groupe Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe Egmont où le GAFI a fait une présentation sur le *prochain cycle des évaluations mutuelles et les changements attendus/implications pour les CRF*. Dans son intervention, le GIABA a souligné le rôle important des CRF dans le dispositif de LBC/FT, les attentes des CRF dans la préparation du prochain cycle d'évaluation et la nécessité pour le Groupe Egmont de poursuivre la collaboration avec les ORSG dans des projets pertinents afin de s'assurer que les particularités des régions sont reflétées de manière adéquate.

Le 41ème Symposium International de Cambridge sur les Crimes Économiques, Jesus College, Université de Cambridge, 1er - 8 septembre 2024.

Le GIABA a participé au 41ème Symposium International de Cambridge sur les Crimes Économiques. Le Directeur Général du GIABA a fait une intervention lors de la session plénière sur le thème « La richesse inexpliquée, un concept ou un outil ». En outre, le GIABA a organisé un atelier en marge du Symposium sur la *lutte contre les crimes financiers dans les économies informelles et basées sur l'espèce : Le cas de l'Afrique.*





La délégation de la GIABA au 41ème symposium international de Cambridge et à la session de l'atelier GIABA au Jesus College, Cambridge, Royaume-Uni. Septembre 2024.

Réunion consultative d'experts sur la création d'un Forum des praticiens chargés du recouvrement d'avoirs pour l'Afrique, Dar Es Salaam, Tanzanie, 31 janvier - 1er février 2024

La réunion a rassemblé des praticiens chargés du recouvrement d'avoirs, notamment des fonctionnaires et des responsables politiques d'agences de recouvrement d'avoirs ; des représentants d'organisations régionales et internationales qui soutiennent le travail de recouvrement d'avoirs, notamment les Organismes Régionaux de Style du GAFI tels que le GIABA ; des experts justifiant d'une expérience en matière de recouvrement, de confiscation et de gestion des avoirs, ainsi que des organisations de la société civile travaillant sur des questions liées au recouvrement d'avoirs.

Les délégués ont examiné un large éventail de questions relatives au recouvrement d'avoirs, y compris les réseaux et plateformes inter-agences de recouvrement d'avoirs : défis et opportunités (en mettant un accent sur la formation, la structure, la prise de décision, la mobilisation des ressources, les défis et les opportunités) ; et vue d'ensemble du paysage du recouvrement d'avoirs en Afrique : défis et opportunités en matière de recouvrement d'avoirs en Afrique.

La participation du GIABA au Forum visait à renforcer son partenariat et sa collaboration avec les autres ORSG, l'Union africaine et d'autres partenaires importants dans les efforts continentaux de lutte contre les Flux Financiers Illicites (FFI) et à explorer les moyens d'améliorer le soutien aux États membres du GIABA dans le recouvrement des avoirs illicites.

Visite sur place de l'ICRG du GAFI à Dakar, au Sénégal, du 12 au 14 août 2024

Suite à la mise en œuvre satisfaisante de son plan d'action, le Groupe de travail conjoint Afrique et Moyen-Orient (GCA-MO) a effectué une visite sur place au Sénégal afin de confirmer les progrès réalisés et l'existence d'un engagement politique de haut niveau pour que le pays continue à mettre en œuvre et à améliorer ses cadres de LBC/FT. Lors de la Plénière du GAFI en octobre 2024, le Sénégal a été retiré de la liste grise - liste des juridictions faisant l'objet d'un suivi renforcé. La participation du Secrétariat du GIABA à cette réunion avait pour but d'apporter un soutien technique au Sénégal et de contribuer aux travaux du GCA-MO. Le GIABA s'appuiera sur l'expérience acquise par le GCA-MO pour aider d'autres États membres dans le cadre du processus de l'ICRG à se préparer de manière adéquate aux visites sur place du groupe de travail conjoint.



CHAPITRE 6

COMMUNICATION ET PLAIDOYER

Introduction :

Le GIABA a réalisé des progrès notables en 2024 en ce qui concerne les activités liées à la communication, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes. La Division de la Communication et du Plaidoyer, comprenant l'Unité de Communication et du Plaidoyer du Siège, ainsi que les Centres d'Information de Lagos et d'Abidjan, a mené diverses actions et activités visant à diffuser des informations sur la LBC/FT/FP auprès du public. Elle a exécuté plus de 90 % de ses programmes prévus au cours de l'année, à l'intention des jeunes, des groupes de femmes, des organisations de la société civile, des étudiants, des chefs religieux et des médias. La plateforme de médias sociaux a enregistré une plus grande interaction, atteignant une portée significativement plus large auprès de publics variés. Au cours de l'année sous revue, le GIABA a octroyé un don unique aux organisations de la société civile afin de favoriser l'appropriation et la participation de la base à la sensibilisation et à la mobilisation des parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme et son financement, et à prévenir la radicalisation des jeunes. Le Directeur Général du GIABA a intensifié ses échanges avec les autorités des États membres et a mobilisé leur engagement politique le plus élevé pour soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Dans l'ensemble, la visibilité du GIABA s'est accrue en 2024.

Les points saillants de certaines activités de communication et de plaidoyer sont présentés ci-dessous :

Missions de plaidoyer de haut niveau du Directeur Général

En 2024, le Directeur Général du GIABA, M. Edwin Harris Jr, a participé aux activités de plaidoyer de haut niveau ci-après :

Visite de travail du Directeur Général au Centre d'information d'Abidjan, Côte d'Ivoire, 28 avril - 4 mai 2024

Dans le but de maintenir la visibilité du GIABA dans la région et de promouvoir une collaboration plus étroite avec les États membres, le Directeur Général a effectué une visite de travail au Centre d'information du GIABA basé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, dans le cadre de la gestion administrative du Secrétariat.

En marge de sa visite, le Directeur Général a été reçu en audience le 30 avril 2024 par M. Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget de la République de Côte d'Ivoire, et par M. Jean Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, le 2 mai 2024. Les différents échanges lors de ses rencontres ont porté sur le Rapport d'Évaluations Mutuelle (REM) du pays, validé lors de la plénière du GIABA tenue en mai 2023 à Praia, à Cabo Verde, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer la performance du dispositif de LBC/FT du pays.

Mission de plaidoyer de haut niveau du Directeur Général en République du Togo, 30 juillet - 2 août 2024

Dans le but de sensibiliser les autorités au plus haut niveau, la direction du GIABA a entrepris une mission de plaidoyer de haut niveau auprès des autorités de la République du Togo. La délégation du Directeur Général était composée du Président de la CENTIF de la Côte d'Ivoire, du Président de la CENTIF du Togo, de certains membres du Secrétariat du GIABA, ainsi que de la CENTIF du Togo. La délégation du GIABA a rencontré Son Excellence M^{me} Victoire S. Tomegah-Dogbé, Première ministre de la République du Togo, qui, au nom des autorités togolaises, a réaffirmé l'engagement ferme du pays dans la LBC/FT/FP dans le pays, ainsi que son soutien au mandat du GIABA. De plus, lors de cette mission, la délégation a eu un entretien fructueux avec le ministre des Finances et de l'Économie. Les autres ministères de tutelle du

GIABA (Ministère de la Sécurité et Ministère de la Justice) ont renouvelé leur engagement et leur soutien à la CENTIF ainsi qu'à la mise en œuvre globale du dispositif de LBC/FT/FP dans le pays. La délégation nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a rencontré la délégation du GIABA et a convenu de renforcer son rôle dans la supervision des banques dans le cadre de la LBC/FT/FP, ainsi que de promouvoir l'adoption de la Loi uniforme de l'UEMOA au Togo. Le Directeur Général a réitéré le soutien continu du GIABA au Togo.

Mission de plaidoyer de haut niveau du Directeur Général auprès des autorités de la République de Sierra Leone, 7 - 9 août 2024



M. Edwin W. Harris, Directeur Général du GIABA, lors de sa rencontre avec le Président de la République de Sierra Léone, S.E.M. Julius Maada Bio, et d'autres dignitaires pendant sa visite de plaidoyer de haut niveau auprès des autorités de la République de Sierra Léone, du 07 au 09 août 2024.

Le Directeur Général du GIABA a entrepris une mission de plaidoyer de haut niveau en République de Sierra Leone. L'objectif de cette mission était de mobiliser le soutien des plus hautes autorités politiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans le pays. La Sierra Leone s'efforce de combler les lacunes identifiées dans son dispositif de LBC/FT, suite au second cycle des évaluations mutuelles du pays. Le Directeur Général a rencontré le Président de la République, Son Excellence Julius Maada Bio. Ce dernier l'a assuré de l'engagement du pays et de son soutien envers les institutions compétentes. Les trois ministres de tutelle (le Ministre des Finances, le Ministre de l'Intérieur, et le Garde des sceaux, Ministre de la Justice), ainsi que le responsable de l'Agence de lutte contre la corruption, ont reçu le Directeur Général en audience et ont réaffirmé l'engagement du pays à lutter contre le LBC/FT/FP. Le pays a démontré une volonté politique de haut niveau pour faire face aux défis liés à la mise en œuvre d'un système efficace de LBC/FT/FP.

Rencontres du Directeur Général avec les autorités du Burkina Faso, du Mali et du Niger, 30 septembre - 8 octobre 2024

Dans le cadre de sa mission de plaidoyer auprès des États membres, le Directeur Général du GIABA a conduit une délégation composée des

responsables des Cellules de Renseignements Financiers (CRF) du GIABA, d'experts du GIABA et de membres du secrétariat, à la rencontre des autorités du Burkina Faso, du Mali et du Niger, du 30 septembre au 8 octobre 2024.

Les 30 septembre et 1er octobre 2024, à Ouagadougou, le Directeur Général du GIABA et sa délégation de haut niveau ont tenu des réunions avec le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Aboubakar NACANABO, le Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité, M. Émile ZERBO, le Ministre de la Justice et des Droits de l'homme, chargé des Relations avec les Institutions et Garde des Sceaux, M. Edasso Rodrigue BAYALA, ainsi que le Ministre de la Sécurité, Commissaire divisionnaire de police, M. Mahamadou SANA. La délégation a également été reçue en audience par la Présidente de la CENTIF du Burkina Faso, Mme Aïssata DIALLO/DIALLO, le Président du CNCA-LBC/FT et le Directeur National de la BCEAO, M. Armand BADIEL.

La mission de plaidoyer au Mali s'est déroulée du 3 au 4 octobre 2024, à Bamako au Mali. La délégation a été reçue par le Premier ministre, M. Choguel Kokalla MAÏGA, le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Alousséni SANOU, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel Major Daoud Aly Mohammedine, le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, M. Mahamadou Kassogué, le Président de la CENTIF et Correspondant National du GIABA au Mali, M. Idrissa Mahamar HAIDARA, ainsi que le Président de la Commission Nationale de Coordination des Activités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (CONACA-LBC/FT).

Les 7 et 8 octobre 2024, à Niamey, au Niger, le Directeur Général du GIABA et sa délégation ont été reçus par le Premier ministre du Gouvernement de Transition, M. Ali Mahamane Lamine Zeine. La délégation a également rencontré le Directeur général de la BCEAO au Niger, M. Maman Laouali Abdou Rafa, et le Président de la CENTIF du Niger, Correspondant National du GIABA, M. Mahamadou Harouna.

Les principaux objectifs de ces trois missions de plaidoyer étaient les suivants : i) examiner les progrès réalisés par certains de ces États membres dans le cadre du processus de l'ICRG ; ii) souligner la nécessité de doter les CENTIF de ressources adéquates et de renforcer les capacités techniques de leur personnel ; iii) mobiliser une participation active des parties prenantes dans les préparatifs du troisième cycle des évaluations mutuelles des États membres, dont le lancement est prévu en 2025 ; iv) discuter des perspectives de la participation continue des trois États membres aux activités du GIABA après leur sortie formelle de la CEDEAO.

Les autorités de haut niveau de ces trois pays ont réaffirmé leur engagement sans faille envers la mission du GIABA à travers la collaboration et la coopération dans le cadre de la LBC/FT.

Mission de plaidoyer de haut niveau du Directeur Général auprès des autorités de la République de Guinée, 11 - 14 novembre 2024

Le Directeur Général a conduit une délégation composée du Directeur de la Cellule de Renseignements Financiers (CRF) de la Guinée-Bissau, M. Justino SA, et de membres du Secrétariat du GIABA, dans le cadre d'une mission de plaidoyer de haut niveau auprès des autorités de la République de Guinée. La délégation a rencontré l'équipe dirigeante de la Banque Centrale de la République de Guinée. À cette occasion, le rôle essentiel de l'institution dans la correction des lacunes identifiées dans le Rapport d'Évaluation Mutuelle du pays a été examiné.

La délégation a également été reçue par le Secrétaire général à la présidence de la République, le Général Amara Camara, ainsi que par le Premier ministre, M. Yamadou Oury Bah.

Les autorités guinéennes ont réaffirmé l'engagement du pays en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Le Directeur Général a, pour sa part, réitéré le soutien constant du GIABA à la République de Guinée pour la mise en œuvre des mesures recommandées visant à combler les lacunes identifiées dans son dispositif de LBC/FT/FP.



Le Directeur général de la GIABA, M. Edwin W. Harris Jr., a été reçu par le Premier ministre de la République de Guinée, Son Excellence Yamadou Oury Bah, lors de la visite de plaidoyer de haut niveau auprès des autorités en Guinée.

Séance d'information annuelle à l'intention des ambassadeurs des États membres de la CEDEAO et des partenaires techniques et financiers et tenue d'une conférence de presse internationale sur la LBC/FT/FP - Dakar, Sénégal, 13 - 14 juin 2024



Vue partielle des participants à la séance annuelle d'information des Ambassadeurs des États membres de la CEDEAO et des partenaires techniques et financiers, et à la conférence internationale de presse sur la LBC/FT/FP, à Dakar, au Sénégal, les 13 et 14 juin 2024

Afin de renforcer la synergie entre le GIABA et les parties prenantes (corps diplomatique, autorités nationales et médias) sur les questions relatives à la LBC/FT/FP, le GIABA a organisé une série d'activités à l'intention des Ambassadeurs des États membres de la CEDEAO accrédités au Sénégal, de ses partenaires techniques et financiers, ainsi que des

représentants des médias de l'ensemble de la région ouest-africaine. Ces activités visaient à promouvoir une approche globale et intégrée dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Ont pris part à la cérémonie d'ouverture : M. Edwin W. HARRIS Jr., Directeur Général du GIABA ; S.E. M. Hermino Manuel Da Costa MONIZ, Ambassadeur de la République de Cabo Verde ; M. Sékou DIALLO, représentant du Ministre des Finances et du Budget de la République du Sénégal ; M^me^ Sandra OULATÉ FATTOH, Directrice du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) ; et M. Alioune Niokhor DIOUF, Directeur des affaires juridiques, représentant le Correspondant national du GIABA au Sénégal et Président de la CENTIF du Sénégal.

La première journée, le 13 juin 2024, a été consacrée à la séance d'information annuelle des ambassadeurs des États membres de la CEDEAO ainsi que des partenaires techniques et financiers, tandis que la seconde journée, le 14 juin 2024, a été dédiée à la formation d'environ quarante (40) journalistes sur diverses thématiques liées à la LBC/FT/FP, en vue de renforcer leurs capacités à jouer efficacement leur rôle de relais dans la diffusion de l'information.

Conférence de l'OILCEF sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Côte d'Ivoire : état des lieux et perspectives — Abidjan, Côte d'Ivoire, 5 octobre 2024

Le GIABA a participé à une table ronde organisée dans le cadre de la conférence initiée par l'Observatoire Ivoirien de Lutte contre la Criminalité Économique et Financière (OILCEF), portant sur le BC/FT en Côte d'Ivoire. Cette conférence a rassemblé des délégués issus d'horizons et de secteurs variés et diversifiés de l'économie nationale. Le GIABA était représenté par M^me^ BANDE TIENSBANDE Régina, Responsable du Centre d'Information du GIABA à Abidjan, aux côtés de M. KODJO Attisso, Coordonnateur Régional de l'ONUDC pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de M. Romain OUATTARA, Magistrat hors hiérarchie, Directeur juridique de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC). Le GIABA a fait une présentation soulignant les exigences des normes du GAFI, la nécessité d'une transposition adéquate de celles-ci dans les directives de l'UEMOA et les lois nationales, le processus des évaluations mutuelles, les constatations contenues dans les Rapports d'Évaluations Mutuelles de la Côte d'Ivoire adoptés en 2023, et l'intégration de la dimension du genre dans la LBC/FT/FP.

La session a été modérée par M^me^ Mariame KRAUER-DIABY, Présidente de l'OILCEF.

Activités de sensibilisation menées par les organisations de la société civile en vue de l'engagement des parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et l'extrémisme violent dans le Nord-Est du Nigéria et la région du fleuve Mano - Subvention spéciale de la CEDEAO, 10 octobre 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration politique et de la Position commune de la CEDEAO sur la lutte contre le terrorisme, la CEDEAO a accordé des subventions spéciales au GIABA pour soutenir les activités des acteurs non étatiques afin de faciliter l'appropriation communautaire et la participation à la lutte contre le terrorisme et son financement. En conséquence, le GIABA a attribué ces subventions à des organisations de la société civile pour mener des activités d'information et de sensibilisation en faveur de l'engagement des parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et l'extrémisme violent dans le Nord-Est du Nigéria et la région du Mano River. Au Nigéria, la

subvention a été attribuée au Centre de Plaidoyer Législatif de la Société Civile (CISLAC), représentant de *Transparency International* au Nigéria. Ce Centre a mené une excellente mobilisation des parties prenantes au Nigéria, visitant spécifiquement les États et les communautés de la région du Nord-Est du pays, connue pour être fortement touchée par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes dans la région. La sensibilisation a débuté à Abuja, au Nigéria, par le lancement du projet de sensibilisation des parties prenantes. M. Timothy Melaye, Chef du bureau du GIABA au Nigéria et Chef par intérim de la Communication et du Plaidoyer, a représenté le GIABA et a pris la parole lors de la réunion. Le Directeur exécutif du CISLAC-TI, M. Auwal Musa Rafsanjani, a également souligné l'importance de l'événement. Le président de la Commission des crimes économiques et financiers, le président de la Commission Indépendante sur les Pratiques de Corruption et autres Infractions Connexes (ICPC), le président de la Commission de lutte contre la corruption de Kano, trois membres de l'Assemblée nationale (Chambre des représentants), ainsi que d'autres agences de répression criminelle, l'armée, la police, la défense civile, entre autres, étaient présents. La délégation a rendu visite à des chefs traditionnels, des responsables communautaires, des groupes de jeunes et de femmes. Ce projet constitue l'une des principales initiatives communautaires de la CEDEAO contre le terrorisme dans la région. Dans la région du Mano River, le Centre pour les Crimes Économiques et les Études de Sécurité (CESS), en partenariat avec le Réseau africain des jeunes de Guinée (RAJ-GUI), a mené lesdites activités, y compris une table ronde à l'intention des jeunes le 10 octobre 2024 à Conakry, République de Guinée, en présence de hauts responsables des Secrétariats généraux des Affaires religieuses et du Ministère de la Défense, de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Environ cent jeunes de Guinée ont participé à la session de la table ronde. Le centre a également engagé des responsables militaires de haut niveau et organisé des programmes de sensibilisation en Sierra Leone et au Libéria.



Certains dignitaires lors du lancement du programme de sensibilisation à la lutte contre le terrorisme sous la subvention spéciale de la CEDEAO aux OSC à travers GIABA à Abuja, Nigeria. 21 mai 2024. Président de la CEID, Président de la CICPC, Représentant de GIABA, ED – CISLAC-TI-Nigeria, Membres du Parlement nigérian et Président de la Commission anti-corruption à Kano.

Séminaire national de sensibilisation à l'intention des chefs d'organisations religieuses sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – Conakry, République de Guinée, 23 - 24 octobre 2024

Un séminaire national de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été organisé par le GIABA à l'intention des chefs d'organisations religieuses de Guinée du 23 au 24 octobre 2024 à Conakry. Le thème de ce séminaire était « Le rôle des chefs religieux dans la LBC/FT », et son objectif principal était de renforcer leur niveau de compréhension et de sensibilisation, ainsi que de promouvoir des actions concertées visant à développer un discours critique sur l'idéologie de la radicalisation.

La cérémonie d'ouverture, présidée par le chef de cabinet du Secrétariat général des Affaires religieuses, Dr Jean Edouard Sagnon, a réuni plusieurs personnalités, notamment M. Mamady Sanfina Diakité, Président de la CENTIF de Guinée et Correspondant National du GIABA. Le Directeur Général du GIABA était représenté par le Chef du Centre d'Information du GIABA à Abidjan.

Environ quarante (40) responsables de différentes organisations religieuses de diverses régions de la Guinée ont participé à ce séminaire.

Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) à l'intention des organisations du secteur privé et de la communauté des affaires, tenu à l'hôtel Radisson, Ikeja GRA, Lagos, Nigéria, 25-26 septembre 2024



Photo de famille des participants au Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) destiné aux acteurs du secteur privé et du monde des affaires, organisé à l'hôtel Radisson, Ikeja GRA, Lagos, Nigéria, les 25 et 26 septembre 2024.

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé pendant deux jours une édition inaugurale du Séminaire National de Sensibilisation à l'intention des organisations du secteur privé et de la communauté des affaires sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) qui s'est tenue à l'Hôtel Radisson, Ikeja GRA, à Lagos, au Nigéria, du 25 au 26 septembre 2024.

Ce séminaire avait pour objectif d'impliquer activement la communauté des affaires dans son rôle relatif à la mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que des meilleures pratiques internationales requises pour l'adoption des normes de LBC/FT dans leurs transactions.

Au total, 30 participants issus des organisations du secteur privé et de la communauté des affaires de l'ensemble du pays ont participé à cet événement qui s'est déroulé sur deux jours.

Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'intention des chefs religieux et des institutions religieuses, 23 - 24 octobre 2024 - Kano, Nigéria



Photo de famille des participants au Séminaire national de sensibilisation à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) destiné aux leaders religieux et aux institutions religieuses, organisé à Kano, Nigéria, les 23 et 24 octobre 2024.

Le Groupe d'Action Intergouvernemental contre le Blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé un « ***Séminaire national de sensibilisation à la LBC/FT à l'intention des chefs religieux et des institutions*** » à Kano, au Nigéria, du 23 au 24 octobre 2024.

Les objectifs de cette activité consistaient à sensibiliser les chefs religieux et leurs institutions aux problématiques du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération. Cette activité visait également à utiliser l'influence considérable des chefs religieux pour sensibiliser leurs congrégations aux questions liées à la LBC/FT/FP.

Trente-neuf chefs religieux représentant diverses institutions et confessions religieuses ont participé à la réunion.

Au terme de la réunion, les chefs religieux se sont engagés en faveur de l'utilisation de leurs vastes plateformes pour sensibiliser leurs fidèles et devenir ainsi des agents de changement dans la mise en place d'un cadre solide de LBC/FT en Afrique de l'Ouest.

17è Forum portes ouvertes sur la LBC/FT à l'intention des jeunes, 5 novembre 2024 - Bijilo, Gambie



Photo de famille des participants à la 17ème Journée portes ouvertes sur la LBC/FT au profit des jeunes, organisé à Bijilo, en Gambie, le 5 novembre 2024.

Le Groupe d'Action Intergouvernemental contre le Blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé le « ***17ème Forum portes ouvertes sur la LBC/FT à l'intention des jeunes*** » à Bijilo, en Gambie, le 5 novembre 2024.

L'objectif de ce Forum était de sensibiliser les jeunes aux effets délétères du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération, ainsi que de les impliquer de manière à ce qu'ils deviennent à leur tour des défenseurs contre la LBC/FT/FP et leurs infractions sous-jacentes.

Cet événement a rassemblé 180 jeunes venus de toute la Gambie. Les participants étaient issus des établissements d'enseignement supérieur, des associations faîtières de jeunesse, des groupes communautaires de jeunes, des groupes de jeunes ayant des intérêts spécifiques, entre autres.

À l'issue de ce Forum, de nombreux jeunes ont exprimé leur ferme engagement en faveur du cadre de LBC/FT.

6e édition de la série annuelle de conférences publiques sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) 27 novembre 2024 – Abidjan, Côte d'Ivoire



Photo de famille des participants à la 6ème édition de la conférence publique sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) le 27 novembre 2024, Abidjan, Côte d'Ivoire

Dans le but d'encourager la recherche académique à s'intéresser aux questions de LBC/FT, le GIABA mobilise depuis plusieurs années les jeunes et les étudiants des États membres à travers une série de programmes d'information et de sensibilisation visant à les familiariser avec les enjeux de cette lutte, et à les impliquer activement dans l'adoption de bonnes pratiques.

C'est dans ce cadre que la Représentation de la CEDEAO à Abidjan a accueilli, le 27 novembre 2024, la 6e édition de la série annuelle de conférences publiques sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Près de cent soixante-dix (170) étudiants issus de différentes Unités de Formation et de Recherche (UFR) de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFHB) ont pris part à cette rencontre.

Conscient de la nécessité pour tous les acteurs d'être outillés face aux risques et menaces que font peser les crimes économiques et financiers sur les économies des États membres de la CEDEAO, le GIABA a sensibilisé la communauté universitaire sur les impacts de ces fléaux, tout en stimulant leur engagement dans la lutte à travers l'enseignement et la recherche scientifique.

7è édition du Concours régional inter-universitaire de discours sur l'impact du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur les économies de l'Afrique de l'Ouest, 3 décembre 2024, Monrovia, Libéria



Photo de famille des participants à la 7ème édition du Concours régional interuniversitaire d'art oratoire sur l'impact du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur les économies ouest-africaines, le 03 décembre 2024, à Monrovia, au Libéria

Dans le cadre de ses efforts visant à sensibiliser et mobiliser les jeunes des États de l'Afrique de l'Ouest à soutenir et à prendre des mesures proactives dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein des États membres, le GIABA a organisé la 7è édition du Concours régional inter-universitaire de discours sur l'impact du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur les économies de l'Afrique de l'Ouest, le 3 décembre 2024 à Monrovia, au Libéria.

Le concours inter-universitaire de discours a été conçu pour mobiliser les jeunes, en particulier les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, à travers l'Afrique de l'Ouest afin qu'ils assument des rôles de leadership dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région. Il visait également à promouvoir la recherche académique sur les effets du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à accroître l'intérêt des étudiants pour les questions liées à la LBC/FT et leurs rôles dans la LBC/FT.

Cet événement a enregistré la participation d'un total de 100 étudiants issus de *l'African Methodist Episcopal University*, Monrovia, Liberia, et de cinq (5) concurrents issus des universités participantes de l'Université de Gambie, du *Ghana Institute of Management & Public Administration* à Accra, au Ghana, de *l'AME University* de Monrovia, au Libéria, de l'Université Baze, à Abuja, au Nigéria, et de l'Université de Makeni, en Sierra Leone.



CHAPITRE 7

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Ressources humaines

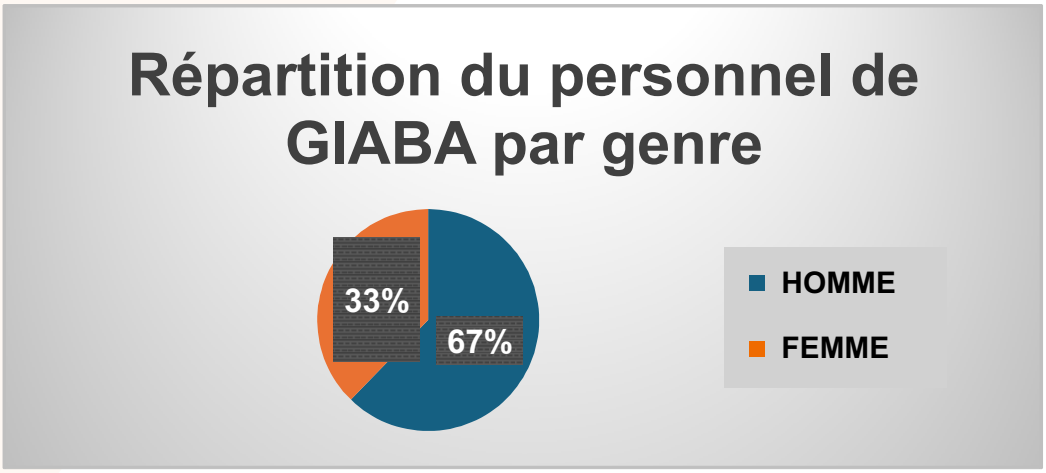
Les ressources humaines demeurent les atouts les plus importants du GIABA dans la mise en œuvre de son mandat. Au terme de l'année sous revue, les membres du personnel étaient au nombre de cinquante-huit (58), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Répartition du personnel selon le statut de l'emploi et le genre

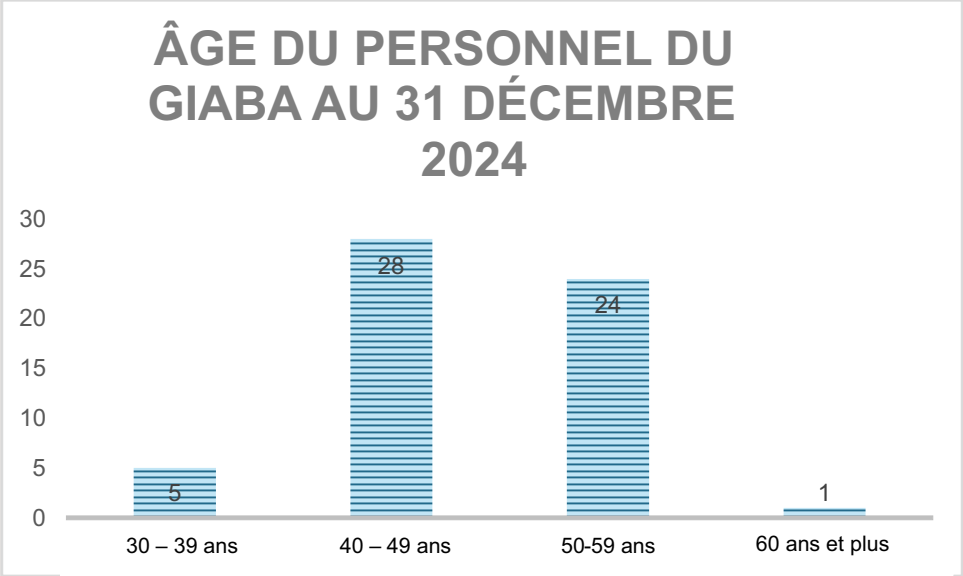
N°	Grade/Catégorie	Statutaire		Permanent		Contractuel		Sous-total		Total général
		M	F	M	F	M	F	M	F	
1	Directeur général	1	0	0	0	0	0	0	0	1
2	Directeur (D1)	0	0	1	0	0	0	1	0	1
3	Personnel professionnel (P1 – P5)	0	0			1	0	0		
4.	Personnel général	0	0							
Total		1	0					39	19	58

Le GIABA dispose de trois directions principales (Évaluation et Conformité ; Politique et Recherche ; Administration et Finances). En décembre 2024, la Direction de la Politique et de la Recherche était dirigée par un Directeur à part entière, tandis que les deux autres directions étaient, quant à elles, dirigées par deux responsables principaux en qualité d'intérimaires.

La répartition par genre est déséquilibrée en faveur des hommes, comme le montre le graphique circulaire ci-dessous.



Environ 43 % de l'effectif du personnel se situe dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, comme l'indique le diagramme à barres ci-dessous.



Deux agents de la catégorie G sont sortis du système, l'un en raison de son départ à la retraite et l'autre pour cause de décès.

Postes vacants et recrutement

Conformément à l'organigramme approuvé du GIABA, environ vingt et un (21) postes sont vacants (voir Tableau ci-dessous) et doivent être pourvus afin de permettre à l'institution de fonctionner de manière optimale.

N°	Catégorie	Postes approuvés	Postes pourvus	Postes vacants	% de postes pourvus
1	Statutaire	1	1	0	100 %
2	Directeur	3	1	2	33 %
3	Personnel professionnel	53	40	13	75 %
4	Personnel des services généraux	36	30	6	83 %
	Personnel total	93	72	21	77 %

Au cours de l'année à venir, le GIABA entend finaliser le processus de recrutement pour les vingt-et-un (21) postes vacants. Les quinze (15) postes autres que de direction vacants (de la catégorie G jusqu'au grade P5 non managérial) relèveront du GIABA, tandis que les six (6) postes de direction restants (4 postes de personnel de catégorie P et 2 postes de directeurs) relèveront du Comité de gestion des successions de la CEDEAO, au sein de la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec le GIABA en tant qu'institution bénéficiaire.

Programme de stage et soutien externe aux Unités des Finances et des TIC

Au cours de l'année sous revue, le GIABA a accueilli trois (3) jeunes professionnels issus de la Direction de l'Éducation du Département du Développement Humain et des Affaires Sociales de la Commission de la CEDEAO dans le cadre d'un programme de stage d'un an. Ce programme de stage vise à permettre aux bénéficiaires d'acquérir une expérience pratique, c'est la raison pour laquelle ils ont été affectés dans différents départements du GIABA afin de contribuer à la mise en œuvre des activités.

Par ailleurs, le GIABA a bénéficié de subventions de partenaires pour le recrutement de deux (2) consultants en appui aux Unités des Finances et de la passation de marchés, ainsi que de trois (3) membres engagés sous contrat pour renforcer les Unités des Finances et des TIC.

Évaluation annuelle du personnel et formation

L'évaluation annuelle des performances des membres du personnel a été réalisée de manière régulière. Un plan de formation annuel, couvrant à la fois des formations de groupe et individuelles, a été élaboré et mis en œuvre au cours de l'année sous revue. En fonction du budget disponible, les membres du personnel ont bénéficié de divers programmes de formation en lien avec leurs fonctions principales, afin de renforcer leurs capacités.

Célébration de la Journée internationale de la femme

Dans le cadre des stratégies visant à intégrer la dimension du genre sur le lieu de travail, le Directeur Général a eu l'amabilité de célébrer la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) avec le personnel de sexe féminin.

Retraite du personnel

La retraite annuelle du personnel de 2024 s'est tenue du 29 octobre au 1er novembre 2024 à Saly, à l'intention du personnel du GIABA et du Centre de Développement du Genre de la CEDEAO basé à Dakar. Le thème de la retraite était centré sur la cohérence. Le personnel a été invité à profiter de cette pause hors du cadre habituel de travail pour mener des réflexions sur la manière de renforcer et de maintenir la cohérence dans l'exécution de leurs missions individuelles.

Cette retraite a également été l'occasion de promouvoir l'inclusivité dans la prise de décision et d'encourager un mode de vie sain à travers des exercices physiques et d'autres jeux de stimulation mentale.



Le GIABA et le CCDG ont conjointement célébré la retraite annuelle du personnel en 2024.



Photo du personnel pendant les jeux et exercices physiques – Retraite du personnel en 2024

Passation de marchés

Afin de faciliter le fonctionnement et la mise en œuvre des diverses activités des directions et divisions, le département de la passation des marchés du GIABA a acquis des biens, travaux et services conformément aux différentes procédures en vigueur. Les acquisitions concernent principalement du matériel informatique, des fournitures de bureau, des services intellectuels ainsi que des contrats spécifiques avec divers prestataires de services pour les réunions et sessions plénières organisées par le GIABA.

Les principales activités de passation de marchés réalisées au cours de l'exercice 2024 peuvent être résumées comme suit:

- sélection d'une entreprise pour l'élaboration d'un Plan de Continuité des Activités (PCA) et la révision du Manuel des Procédures du GIABA;
- appel d'offres pour l'acquisition d'articles publicitaires ;

- renouvellement des licences informatiques;
- sélection d'une compagnie d'assurances santé pour le programme d'assurance santé du personnel (finalisation en cours);
- acquisition de matériel informatique.

Au cours de l'année sous revue, l'Unité chargée de la passation des marchés a été renforcée grâce au recrutement d'un Consultant spécialisé dans la passation des marchés dans le cadre du projet de la BAD et au recrutement du Spécialiste de la passation des marchés du GIABA.

Finance

Synthèse du Rapport de gestion du GIABA

Vous trouverez ci-après un résumé du rapport de gestion de GIABA concernant les comptes vérifiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. La Direction a reconnu sa responsabilité de préparer des états financiers qui présentent fidèlement la situation financière de GIABA conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et aux Règlements de la CEDEAO.
2. La Direction a confirmé sa responsabilité de maintenir des contrôles internes adéquats et de prévenir la fraude.
3. La Direction a déclaré avoir:
 - fournit aux auditeurs toutes les informations pertinentes et un accès illimité ;
 - dûment enregistré toutes les transactions matérielles ;
 - divulgué toutes les relations et transactions avec des parties liées ;
 - divulgué toutes les dettes et les imprévus ;
 - aucune connaissance de fraude ou de non-conformité aux lois/régulations.
4. La Direction a affirmé qu'aucun événement postérieur au 31 décembre 2023 ne nécessitait d'ajustement ou de divulgation.

La Direction a confirmé son évaluation selon laquelle le GIABA continuera en tant qu'entité en activité pour au moins 12 mois après la date de clôture.

Les états financiers du GIABA ont été préparés et présentés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et aux Règlements Financiers de la Communauté de la CEDEAO, adoptés par le Conseil des Ministres conformément à l'Article 74 du Traité révisé de la CEDEAO tel qu'amendé. Les états financiers ont été préparés sur la base des coûts historiques. Au 31 décembre 2023, la situation financière de GIABA est présentée ci-dessous comme une représentation fidèle de la situation financière de l'institution.

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 374 579**	2 621 723
Créances à recouvrer sans contrepartie directe	**220 112**	238 977
Créances envers les parties liées	**28 139**	131 496
Comptes clients et charges payées d'avance	**343 544**	34 891
Total des actifs courants	**2 966 374**	**3 027 087**
Actif s non courant		
Immobilisations corporelles	217 369	237 802
Immobilisations incorporelles	-	-
Total des actifs non courant	**217 369**	237 802
Total des actifs	**3 183 743**	3 264 889
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et charges à payer	-781 889	- 698 676
Obligations liées aux avantages du personnel	-195 418	- 168 667
Préfinancements dus au titre du prélèvement communautaire	-43 872	- 26 976
Total des passifs courants	**-1 021 179**	**- 894 319**
Passifs non courants		
Obligations liées aux avantages du personnel	-895 061	- 843 960
Fonds affectés	-1 005 408	- 1 021 556
Total des passifs non courants	**-1 900 469**	**- 1 865 516**
Total des passifs	**-2 921 648**	**- 2 759 835**
Actifs nets	**262 095**	**505 054**

Variation de l'actif net

Par rapport à 2022, le GIABA a enregistré une baisse de 2,5 % de son actif net. Ce recul est principalement attribuable à une réduction des flux de trésorerie en fin d'exercice.

Variation du passif net

On note une augmentation du passif net de 5 % par rapport à 2022, principalement due à des dettes envers des fournisseurs externes à la fin de l'année. Cependant, cette dette a été entièrement apurée au cours du premier trimestre 2024, conformément aux règlements financiers.



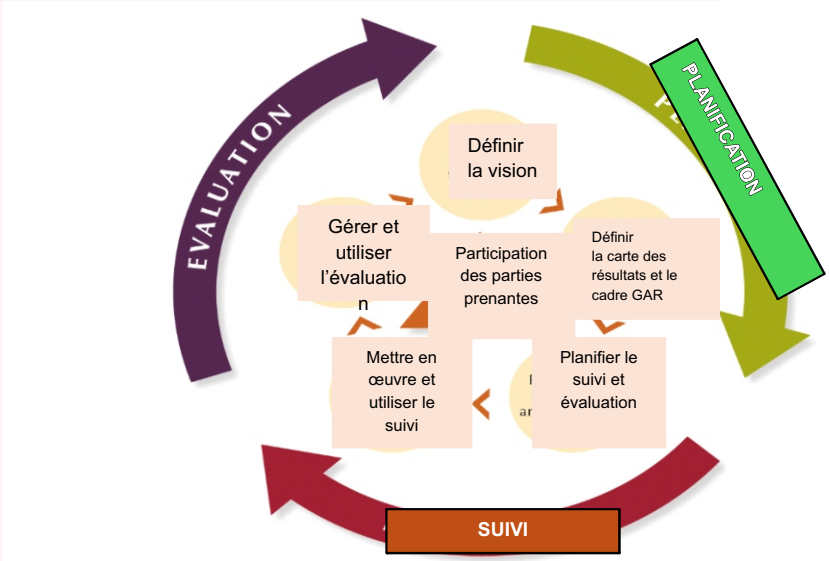
CHAPITRE 8

SUIVI ET ÉVALUATION

En 2024, le GIABA a renforcé le Suivi et Évaluation (S&E) de l'assistance technique en ligne grâce à l'adoption du Plan d'Action Stratégique 2023-2027 du GIABA et au déploiement de la stratégie de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). L'intégration de la GAR dans le cadre du S&E a contribué à assurer la reddition de comptes et la transparence dans le déploiement des ressources de la Communauté. Ce cadre a également fourni une base claire pour la prise de décision et a proposé des enseignements pratiques pour guider les futures interventions de développement.

La GAR représente une stratégie de gestion par laquelle le GIABA et ses partenaires contribuent directement ou indirectement pour s'assurer que leurs processus, produits et services contribuent à l'atteinte des résultats souhaités (produits, résultats et objectifs ou impacts de niveau supérieur). Le GIABA et ses partenaires, à leur tour, utilisent les informations et les preuves sur les résultats réels pour éclairer la prise de décision concernant la conception, les ressources et la mise en œuvre des programmes et activités, ainsi que pour la responsabilité et la reddition de comptes.

L'interaction entre les trois principales étapes de la GAR est illustrée dans le schéma ci-dessous.



Le personnel du GIABA a été formé aux principes de la Gestion axée sur les résultats et travaille actuellement à l'élaboration d'un guide interne sur le processus. Ce document fera également partie du kit d'accueil destiné aux nouveaux agents et servira de référence pour la mise en œuvre des programmes.

Suivi

Le suivi constitue une tâche essentielle dans le cycle de vie d'un programme ou d'un projet. Il implique une évaluation régulière et systématique basée sur la participation, la réflexion, les rétroactions, la collecte de données, l'analyse de la performance réelle (à l'aide d'indicateurs) et la rédaction de rapports réguliers. Le suivi permet de déterminer l'état d'avancement du programme en ce qui concerne son respect des normes et standards internationaux. Il permet au GIABA de comparer les résultats obtenus par rapport aux programmes prévus, d'assurer le suivi des progrès en fonction des résultats attendus et des indicateurs convenus, d'identifier les défis, le cas échéant, d'analyser les informations pertinentes et de produire des rapports au fur et à mesure de la mise

en œuvre. Le suivi alimente l'évaluation et l'apprentissage en temps réel.

Aperçu du Plan d'Action Stratégique 2023-2027 du GIABA

Le Plan d'Action Stratégique 2023-2027 du GIABA décrit les actions que le Groupe doit mettre en œuvre pour réaliser efficacement son mandat sur une période de cinq ans. Les principaux axes du plan sont :

i. **Pilier 1** : Performance du Secrétariat du GIABA.

ii. **Pilier 2** : Compréhension des risques et conformité.

iii. **Pilier 3** : Coordination nationale et coopération internationale.

iv. **Pilier 4** : Performance des parties prenantes sur la LBC/FT/FP.

En 2024, le GIABA, sous les différents axes stratégiques, a prévu cent trente-neuf (139) activités conçues pour renforcer les efforts des États membres dans la mise en œuvre de dispositifs efficaces de LBC/FT/FP. Le tableau ci-dessous présente la répartition de chaque activité en lien avec le plan d'action stratégique et les résultats obtenus :

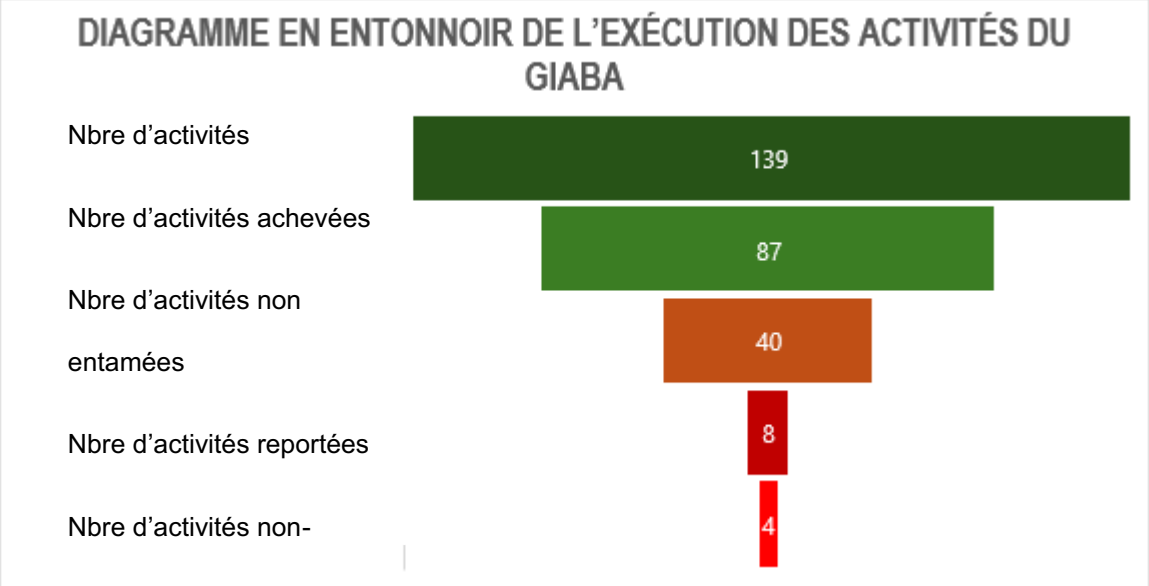
Pilier stratégique	Objectifs stratégiques	Nombre d'activités réalisées[1]	Résultats obtenus
Pilier 1: Performance du Secrétariat du GIABA	Renforcer l'efficacité organisationnelle du Secrétariat du GIABA	3	Nouveau personnel recruté
	Renforcer les ressources humaines et financières	1	Projets de la BAD, UE
	Nouer des partenariats dynamiques	2	Nouvelles demandes d'adhésion en tant qu'observateur
	Créer des plateformes d' information et de partage à l' intention des parties prenantes	3	Portail d'assistance technique
Pilier 2: Compré hension des risques et conformité	Améliorer la capacité à réaliser et exploiter les évaluations des risques et les évaluations mutuelles	6	Conclusion du second cycle du processus des évaluations mutuelles; mise à jour et achèvement des ENR des États membres
	Élaborerdes programmes d' assistance à l' intention des États membres placés soussuivi renforcé et dans le cadre du processus de l'ICRG	3	Sortie de certains États membres du processus de suivi de l'ICRG

Pilier stratégique	Objectifs stratégiques	Nombre d'activités réalisées[1]	Résultats obtenus
	Renforcer les capacités afin demener desétudes de typologies sur des questionsémergentes et pertinentes, ainsi que d' utiliser leurs résultats	13	Élaboration de politiques
	Renforcer la conformité aux normes internationales à travers le renforcement du cadre juridique	4	Révision des cadres juridiques de LBC/FT/FP dans plusieurs États membres et institutions
Pilier 3: Coordination nationale et coopération internationale	**Renforcer la coordination et la collaboration pour des dispositifs nationaux de LBC/FT/FP efficaces**	6	**Mise en place de comité sinterministériels fonctionnels dans l' ensemble des États membres et fourniture de soutien.**
	Renforcer la coopération internationale	7	Participation accrue aux événements internationaux
	Développer la coopération secteur public/privé dans le cadre de la LBC/FT/FP	**7**	Coopération accrue entre le secteur public et le secteur privé dans les États membres
	Renforcer le plaidoyer et la mobilisation des groupes d 'intérêt spécifiques (OSC, médias, universités, jeunes, chefs religieux)	9	Soutien accru aux groupes d'intérêt non étatiques
Pilier 4 : Performance des acteurs de la LBC/FT/FP	Renforcer la capacité des organes de supervision	2	Renforcement des institutions supranationales et des organes de supervision
	Renforcer la capacité des CRF	4	Admission d'une CRF d'un État membre, deux États membres supplémentaires en voie d'adhésion au Groupe Egmont
	Renforcer la capacité des autorités d'enquête et de poursuite pénales	4	Accroissement des enquêtes et condamnations dans la LBC/FT dans les État membre
	Améliorer l 'efficacité du dispositif de	3	Application de sanctions

[3]Certaines activités portant le même intitulé ont été menées à plusieurs reprises dans différents pays. Par conséquent, les chiffres de cette colonne ne correspondent pas au nombre total d'activités budgétisées pour l'année 2024.

L'état d'avancement, établi sur la base des actions confirmées, des rapports des États membres et des rapports d'évaluation des activités, se présente comme suit.

N° d'activités	**139**
Nombre d'activités achevées	87
Nombre d'activités non entamées	40
Nombre d'activités reportées	8
Nombre d'activités non-exécutées	4



Le suivi et évaluation au titre de 2024 révèle que sur un total de 139 activités prévues pour être réalisées, 87 ont été menées à bien et les objectifs et étapes importantes fixés ont été atteints. Cela représente un taux de réalisation de 63 %, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Cependant, des défis similaires à ceux de l'exercice écoulé persistent, notamment l'absence d'exécution des activités liées au Fonds de la Banque Africaine de Développement. Le financement a été décaissé en mars 2024, mais le processus et les procédures de « non-objection » de cette Banque ont été lancés afin d'entamer son exécution au début de l'année 2025.

L'analyse transversale des formulaires d'évaluation de fin de programme renseignés et reçus à partir de diverses activités du GIABA montre une grande appréciation de l'assistance technique du GIABA. Néanmoins, le Groupe doit améliorer les domaines liés à la gestion du temps, à la coordination avec d'autres partenaires d'assistance technique et aux demandes d'un engagement et d'une formation accrus.

Le GIABA continue de collaborer avec ses partenaires techniques et financiers pour soutenir

les projets d'assistance technique nationaux et régionaux. Il saisit les occasions lors des réunions statutaires pour discuter avec les partenaires techniques et financiers de la manière d'adapter leur soutien afin de répondre aux besoins spécifiques des États membres. Les questions soulevées lors des interactions avec les partenaires ont été présentées dans le Rapport d'Assistance Technique du GIABA de 2025. Ce document de référence permettra d'améliorer davantage le suivi et la conformité des États membres aux Recommandations du GAFI.

En conclusion, la Direction du GIABA veille à ce que toutes les activités fassent l'objet de suivi et évaluation. Une évaluation à mi-parcours du Plan d'Action Stratégique 2023–2027 du GIABA sera réalisée en 2025, afin de déterminer les progrès accomplis, les éventuelles dérives et la manière de demeurer sur la bonne voie pour la période restante du cycle stratégique. De plus, la revue à mi-parcours permettra d'établir l'ampleur des progrès réalisés dans les États membres du GIABA, conformément à la Vision 2030 de la CEDEAO relative au mandat du Groupe.

NOTE

NOTE

GIABA SECRETARIAT:
Lot 8/TF680/MGA/Y Off Quarar
Ngor- Almadies Dakar-senegal.

Phone: **(221) 33-859-18-18**

Email: **secretariat@giaba.org**

Website: **www.giaba.org**